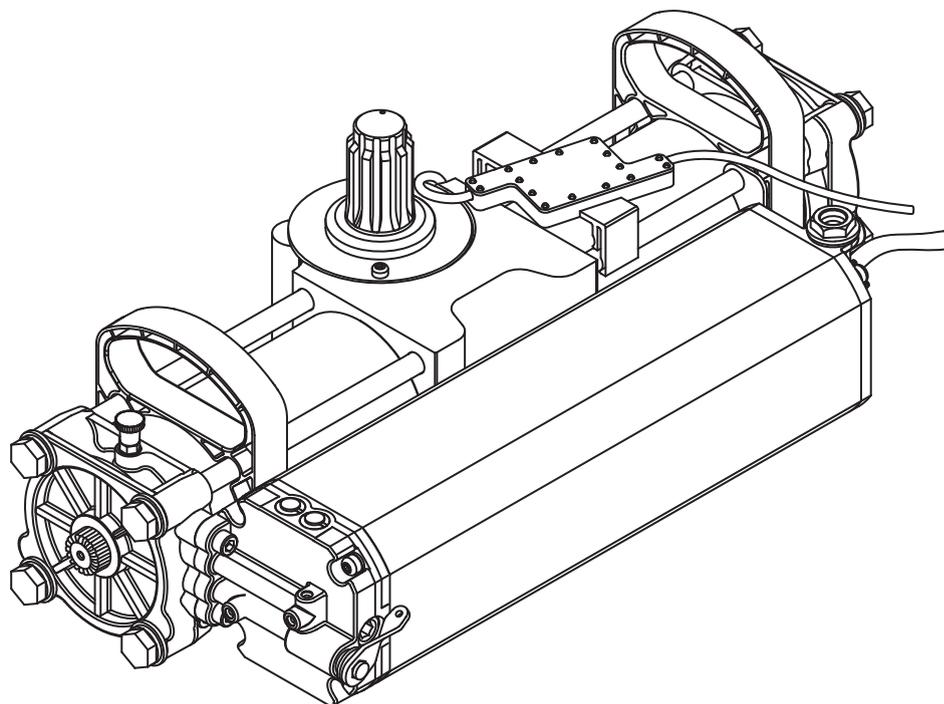


S800 ENC



FAAC

© Copyright FAAC S.p.A. dal 2016. Tutti i diritti riservati.

Nessuna parte di questo manuale può essere riprodotta, archiviata, distribuita a terzi né altrimenti copiata, in qualsiasi formato e con qualsiasi mezzo, sia esso elettronico, meccanico o tramite fotocopia, senza il preventivo consenso scritto di FAAC S.p.A.

Tutti i nomi e i marchi citati sono di proprietà dei rispettivi fabbricanti.

I clienti possono effettuare copie per esclusivo utilizzo proprio.

Questo manuale è stato pubblicato nel 2016.

© Copyright FAAC S.p.A. from 2016. All rights reserved.

No part of this manual may be reproduced, archived, distributed to third parties nor copied in any other way, in any format and with any means, be it electronic, mechanical or by photocopying, without prior written authorisation by FAAC S.p.A.

All names and trademarks mentioned are the property of their respective manufacturers.

Customers may make copies exclusively for their own use.

This manual was published in 2016.

© Copyright FAAC S.p.A. depuis 2016. Tous droits réservés.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite, archivée ou distribuée à des tiers ni copiée, sous tout format et avec tout moyen, qu'il soit électronique, mécanique ou par photocopie, sans le consentement écrit préalable de FAAC S.p.A.

Tous les noms et les marques cités sont la propriété de leurs fabricants respectifs.

Les clients peuvent faire des copies pour leur usage exclusif.

Ce manuel a été publié en 2016.

© Copyright FAAC S.p.A. ab dem 2016. Alle Rechte vorbehalten.

Kein Teil dieses Handbuchs darf reproduziert, gespeichert, an Dritte weitergegeben oder sonst auf eine beliebige Art in einem beliebigen Format und mit beliebigen Mitteln kopiert werden, weder mit elektronischen, noch mechanischen oder durch Fotokopieren, ohne die Genehmigung von FAAC S.p.A.

Alle erwähnten Namen und Marken sind Eigentum der jeweiligen Hersteller.

Die Kunden dürfen nur für den Eigengebrauch Kopien anfertigen.

Dieses Handbuch wurde 2016 veröffentlicht.

© Copyright FAAC S.p.A. del 2016. Todos los derechos están reservados.

No puede reproducirse, archivar, distribuirse a terceros ni copiarse de ningún modo, ninguna parte de este manual, con medios mecánicos o mediante fotocopia, sin el permiso previo por escrito de FAAC S.p.A.

Todos los nombres y las marcas citadas son de propiedad de los respectivos fabricantes.

Los clientes pueden realizar copias para su uso exclusivo.

Este manual se ha publicado en 2016.

© Copyright FAAC S.p.A. van 2016. Alle rechten voorbehouden.

Niets uit deze handleiding mag gereproduceerd, gearchiveerd, aan derden openbaar gemaakt of op andere wijze gekopieerd worden, in om het even welke vorm en met geen enkel middel, noch elektronisch, mechanisch of via fotokopiëren, zonder schriftelijke toestemming vooraf van FAAC S.p.A.

Alle vermelde namen en merken zijn eigendom van de respectievelijke fabrikanten.

De klanten mogen kopieën maken die enkel voor eigen gebruik bestemd zijn.

De handleiding werd in 2016 gepubliceerd.

SOMMAIRE

Déclaration CE de conformité 1
 Déclaration d'incorporation de quasi-machine 1

1. INTRODUCTION AU MANUEL D'INSTRUCTIONS 2
 1.1 Signification des symboles utilisés 2

2. CONSIGNES DE SÉCURITÉ 3
 2.1 Sécurité de l'installateur 3
 2.2 Transport et stockage 4
 2.3 Déballage et manutention 4
 2.4 Élimination du produit 4

3. S800 ENC 5
 3.1 Utilisation prévue 5
 3.2 Limites d'utilisation 5
 3.3 Utilisation interdite 5
 3.4 Utilisation en urgence 5
 3.5 Identification du produit 5
 3.6 Caractéristiques techniques 6
 3.7 Identification des composants 7
 Accessoires d'installation (fourniture séparée) 7

4. EXIGENCES D'INSTALLATION 8
 4.1 Exigences mécaniques 8
 4.2 Installation électrique 9
 4.3 Installation type 9

5. INSTALLATION 10
 5.1 Outils nécessaires 10
 5.2 Enlever le vantail et la charnière inférieure 10
 5.3 Poser le caisson portant 10
 5.4 Réaliser l'étrier guide 11
 5.5 Installer le vantail 11
 5.6 Installer l'actionneur 12
 5.7 Réglage des « positive stop » 13

6. DÉMARRAGE 14
 6.1 Réglage de la force (By-Pass) 14
 Fermeture du caisson 14
 6.2 Opérations finales 14

7. ENTRETIEN 15
 7.1 Entretien ordinaire 15
 7.2 Problèmes de fonctionnement 15
 Purge 15
 Rétablissement du niveau de l'huile 15

8. INSTRUCTIONS D'UTILISATION 17
 8.1 Consignes de Sécurité 17
 8.2 Utilisation en urgence 17
 8.3 Fonctionnement manuel 17
 Manœuvre de déblocage 17
 Rétablissement du fonctionnement automatique 17

ANNEXE

1 Limites d'utilisation de S800 ENC en fonction du vent 18
2 Limites d'utilisation des « positive stop » 18
3 Fondation pour vantaux aux poids et largeur MAX 19

TABLEAUX

1 Symboles : remarques et mises en garde relatives aux instructions 2
2 Symboles : indications pour la sécurité (EN ISO 7010) 2
3 Symboles : équipements de protection individuelle 3
4 Symboles : signalisations sur l'emballage 4
5 Données techniques 6
6 Symboles : outils de travail (type et taille) 10
7 Guide à la résolution des dysfonctionnements 15
8 Entretien ordinaire 16

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Le Fabricant

Raison sociale : FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale

Adresse : Via Calari, 10 - 40069 Zola Predosa BOLOGNA - ITALIE

déclare par la présente que les produits suivants :

Description : Actionneur enterré pour portails battants

Modèle : S800 ENC 100° CBAC 230V ; S800 ENC 180° CBAC 230V ;
 S800 ENC 100° SBW 230V ; S800 ENC 180° SBW 230V

respectent les législations communautaires applicables suivantes :

Directive EMC 2004/108/EC
 Directive ROHS 2 2011/65/EU

De plus, les normes harmonisées suivantes ont été appliquées :

EN 61000-6-2:2005
 EN 61000-6-3:2007

Bologne, 01-01-2016 Le Directeur général 

DÉCLARATION D'INCORPORATION DE QUASI-MACHINE
 (2006/42/EC ANN.II P.1, LETT. B)

Fabricant et personne apte à constituer la documentation technique pertinente

Raison sociale : FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale

Adresse : Via Calari, 10 - 40069 Zola Predosa BOLOGNA - ITALIE

déclare par la présente que la quasi-machine :

Description : Actionneur enterré pour portails battants

Modèle : S800 ENC 100° CBAC 230V ; S800 ENC 180° CBAC 230V ;
 S800 ENC 100° SBW 230V ; S800 ENC 180° SBW 230V

les exigences essentielles de la Directive Machines 2006/42/EC (y compris toutes les modifications applicables) appliquées et satisfaites sont les suivantes :

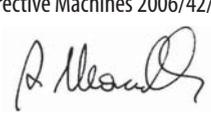
RESS 1.1.2, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.3.4, 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.7, 1.3.8.1, 1.3.8.2, 1.3.10, 1.3.11.1, 1.3.11.2, 1.4.1, 1.4.5, 1.4.6, 1.4.8, 1.4.9, 1.4.15, 1.5.3, 1.5.4, 1.5.15, 1.6.1, 1.6.1.1

et que la documentation technique pertinente a été remplie conformément à la partie B de l'annexe VII.

De plus, les normes harmonisées suivantes ont été appliquées :

EN 12453:2000
 EN12100:2010
 EN13849-1:2008
 EN13849-2:2008

Enfin, il déclare que la quasi-machine indiquée ci-dessus ne doit pas être mise en service tant que la machine finale dans laquelle elle doit être incorporée n'a pas été déclarée conforme aux dispositions de cette Directive Machines 2006/42/EC.

Bologne, 01-01-2016 Le Directeur général 

FRANÇAIS

Traduction de la notice originale

1. INTRODUCTION AU MANUEL D'INSTRUCTIONS

Ce manuel fournit les procédures correctes et les prescriptions pour l'installation et le maintien de S800 ENC en conditions de sécurité. La rédaction du manuel tient compte des résultats de l'analyse des risques menée par FAAC S.p.A. sur l'ensemble du cycle de vie du produit, afin de mettre en œuvre une réduction efficace des risques. Les phases du cycle de vie du produit ont été considérées :

- réception/manutention de la fourniture
- assemblage et installation
- mise au point et mise en service
- fonctionnement
- entretien/dépannage éventuel
- élimination du produit en fin de vie

Les risques qui dérivent de l'installation et de l'utilisation du produit ont été considérés :

- risques pour l'installateur/agent de maintenance (personnel technique)
- risques pour l'utilisateur de l'automatisation
- risques pour l'intégrité du produit (endommagements)

En Europe, l'automatisation d'une porte/portail rentre dans le domaine d'application de la Directive Machines 2006/42/EC et des normes harmonisées correspondantes. La personne qui automatise une porte/portail (nouveau ou existant) devient Fabricant de la Machine. Selon la loi il est donc obligatoire, entre autres, d'effectuer l'analyse des risques de la machine (porte/portail automatisé, dans son ensemble) et d'adopter les mesures de protection pour satisfaire les exigences essentielles de sécurité prévues dans l'Annexe I de la Directive Machines.

Ce manuel contient - à titre d'exemple exclusivement et non exhaustif - également les informations et lignes directrices d'ordre général, destinées à faciliter, à tous les effets, le Fabricant de la Machine dans les activités liées à l'analyse des risques et à la rédaction des instructions d'utilisation et d'entretien de la machine. Il reste expressément entendu que FAAC S.p.A. n'assume aucune responsabilité en relation à la fiabilité et/ou exhaustivité de ces indications. Par conséquent, le fabricant de la machine devra, sur la base de l'état réel des lieux et des structures où il souhaite installer le produit S800 ENC, accomplir toutes les activités prescrites par la Directive Machines et par les normes harmonisées correspondantes avant la mise en service de la machine. Ces activités incluent l'analyse de tous les risques liés à la machine et l'adoption conséquente de toutes les mesures de protection destinées à satisfaire les exigences essentielles de sécurité.

Ce manuel reporte les références aux normes européennes. L'automatisation d'une porte/portail doit être réalisée en respectant totalement les lois, normes et règlements locaux du pays où est effectuée l'installation.

 Sauf indications contraires, les mesures reportées dans les instructions sont exprimées en mm.

1.1 SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS

-  **1** Symboles : remarques et mises en garde relatives aux instructions
-  ATTENTION RISQUE D'ÉLECTROCUTION - L'opération ou la phase décrite doit être effectuée en respectant les instructions fournies et les normes de sécurité.
-  ATTENTION RISQUE DE BLESSURES PERSONNELLES OU D'ENDOMMAGEMENTS DES PIÈCES - L'opération ou la phase décrite doit être effectuée en respectant les instructions fournies et les normes de sécurité.
-  AVERTISSEMENT - Détails et spécifications à respecter afin d'assurer le fonctionnement correct du système.
-  RECYCLAGE ET ÉLIMINATION - Les composants et matériaux de fabrication, batteries et composants électroniques ne doivent pas être éliminés comme les déchets domestiques mais doivent être remis aux centres d'élimination et de recyclage agréés.

 Pour le levage manuel, prévoir une personne tous les 20 kg à soulever.

 PAGE Ex :  6 voir la Page 6.

 FIGURE Ex :  1-3 voir la Figure 1 -pièce 3.

 TABLEAU Ex :  1 voir le Tableau 1.

§ CHAPITRE/PARAGRAPHE Ex : §1.1 voir le Paragraphe 1.1.

 ANNEXE Ex :  1 voir l'Annexe 1.

2 Symboles : indications pour la sécurité (EN ISO 7010)

-  DANGER EN GÉNÉRAL
Risque de blessures personnelles ou d'endommagements des pièces.
-  RISQUE D'ÉLECTROCUTION
Risque d'électrocution dû à la présence de composants sous tension électrique.
-  RISQUE D'ÉCRASEMENT, TROUBLES MUSCULAIRES OU SQUELETTIQUES
Risque d'écrasement musculo-squelettique - Risque de blessures personnelles en cas de levage manuel de charges lourdes.
-  RISQUE D'ÉCRASEMENT
Risque d'écrasement des mains/pieds dû à la présence de pièces lourdes.
-  RISQUE DE COUPURE/AMPUTATION/PERFORATION
Risque de coupure dû à la présence de pièces tranchantes ou à l'utilisation d'outils pointus (perceuse).
-  RISQUE DE CISAILLEMENT
Risque de cisaillement dû aux parties mobiles.
-  RISQUE DE CHOC/ÉCRASEMENT
Risque de choc ou d'écrasement dû aux parties mobiles.
-  RISQUE DE CHUTE D'OBJETS PAR LE HAUT
Risque de choc pour chute d'objets par le haut.
-  RISQUE DE TRÉBUCHEMENT
Risque de chute pour la présence de seuils supérieurs à 5 mm.
-  RISQUE DE BATTERIES EN FIN DE VIE
Risque pour l'environnement et la santé présent lorsque les batteries arrivent en fin de vie en raison de la coulée possible des liquides contenus.
-  RISQUE DE CHOC AVEC CHARIOTS ÉLÉVATEURS
Risque de collision/choc avec des chariots élévateurs.

3 Symboles : équipements de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle doivent être portés pour protéger des risques possibles (ex : écrasement, coupure, cisaillement...) :



Port obligatoire du casque de protection de la tête.



Port obligatoire des chaussures de sécurité.



Port obligatoire d'un masque ou de lunettes adaptés à la protection des yeux contre le risque d'éclats dû à l'utilisation de la perceuse ou de la machine à souder.



Port obligatoire des gants de travail.



Port obligatoire du casque antibruit.



Obligation de porter des vêtements de travail, sans parties qui pourraient s'accrocher dans les parties en mouvement.

2. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce produit est introduit sur le marché comme « quasi-machine », il ne peut donc pas être mis en service tant que la machine dans laquelle il est incorporé n'a pas été identifiée et déclarée conforme à la Directive Machines 2006/42/EC par son Fabricant.



Une installation erronée ou un usage incorrect du produit peuvent provoquer de graves dommages corporels. Lire et respecter toutes les instructions avant d'entreprendre toute activité sur le produit. Conserver les instructions pour de futures consultations. Exécuter l'installation ainsi que les autres activités en suivant les séquences indiquées dans le manuel d'instructions.

Toujours respecter toutes les consignes fournies dans les instructions et dans les tableaux de mises en garde placés au début des paragraphes. Respecter toujours les consignes de sécurité.

Seul l'installateur et/ou l'agent de maintenance sont autorisés à intervenir sur les composants de l'automatisation. N'effectuer aucune modification aux composants originaux.

Délimiter le chantier de travail (même temporaire) et interdire l'accès/passage. Pour les pays CE respecter la réglementation de transposition de la Directive Chantiers européenne 92/57/EC.

L'installateur est responsable de l'installation/contrôle de l'automatisation et de la rédaction du Registre de l'installation.

L'installateur doit prouver ou déclarer qu'il possède les aptitudes techniques et professionnelles pour effectuer les activités d'installation, de contrôle et d'entretien conformément aux prescriptions de ces instructions.

2.1 SÉCURITÉ DE L'INSTALLATEUR

L'activité d'installation nécessite des conditions de travail particulières pour réduire au minimum les risques d'accidents et graves dommages. Il faut également prendre les précautions nécessaires afin de prévenir tout risque de blessures des personnes ou tout dommage.



L'installateur doit être en bonnes conditions physiques et mentales, et il doit être conscient et responsable des dangers qui peuvent être générés en utilisant le produit.

La zone de travail doit être maintenue en ordre et ne doit pas être abandonnée sans surveillance.

Ne pas porter de vêtements ou d'accessoires (écharpes, bracelets...) qui pourraient s'accrocher dans les parties en mouvement.

Porter toujours les équipements de protection individuelle recommandés pour le type d'activité à effectuer.

L'environnement de travail doit posséder un niveau d'éclairage minimum de 200 lux.

Utiliser les machines et outils marqués CE, en respectant les instructions du fabricant. Utiliser des instruments de travail en bon état.

Utiliser les moyens de transport et de levage conseillés dans le manuel d'instructions.

Utiliser des échelles portatives conformes aux normes de sécurité, de taille appropriée, dotées de dispositifs antidérapants aux extrémités inférieures et supérieures et de crochets de retenue.

2.2 TRANSPORT ET STOCKAGE

 4 Symboles : signalisations sur l'emballage.



Lire les instructions.



Manier avec attention. Présence de pièces fragiles.



Indication vers le haut. NE PAS renverser.



Conserver à l'abri de l'eau et de l'humidité.



INTERDICTION de superposer les palettes.



Nombre maximum d'emballages superposables.



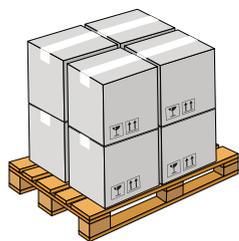
Marquage C.E.

FOURNITURE SUR PALETTE

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Durant la manutention, respecter les indications figurant sur l'emballage.

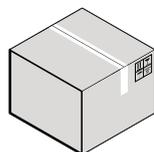
Utiliser le chariot élévateur ou le transpalette en respectant les règles de sécurité pour éviter des risques de collision/choc.

UN SEUL PAQUET

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Durant la manutention, respecter les indications figurant sur l'emballage.

STOCKAGE

Conserver les produit dans son emballage d'origine, dans des endroits fermés, secs, protégés du soleil, sans poussières et substances agressives. Protéger des sollicitations mécaniques. En cas de stockage supérieur à 3 mois, contrôler périodiquement les conditions des composants et de l'emballage.

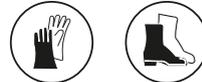
- Température de stockage : de 5 °C à 30 °C.
- Pourcentage d'humidité : de 30 % à 70 %.

2.3 DÉBALLAGE ET MANUTENTION

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



1. Ouvrir l'emballage.
2. Extraire tous les composants.



Utiliser les poignées pour soulever l'actionneur.



Vérifier que tous les composants de la fourniture soient présents et en bon état  1.

3. Éliminer les matériaux d'emballage.



Les matériaux de l'emballage (plastique, polystyrène, etc.) ne doivent pas être laissés à la portée des enfants car il peuvent constituer un danger potentiel.



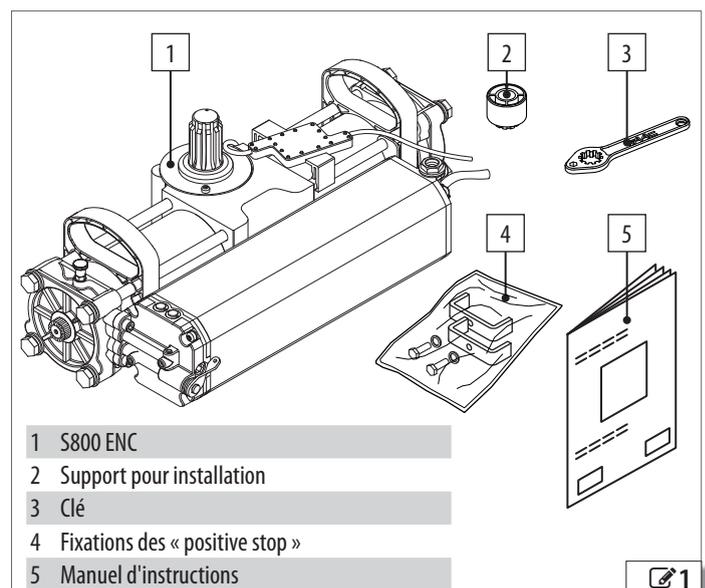
À la fin de l'utilisation, jeter les emballages dans les poubelles appropriées, conformément aux normes d'élimination des déchets.

2.4 ÉLIMINATION DU PRODUIT

Après avoir démonté le produit, effectuer l'élimination conformément aux Normes en vigueur en matière d'élimination des matériaux.



Les composants et matériaux de fabrication, batteries et composants électroniques ne doivent pas être éliminés comme les déchets domestiques mais doivent être remis aux centres d'élimination et de recyclage agréés. L'huile doit être récupérée dans un récipient étanche et remis à un centre d'élimination et de recyclage agréé. Ne pas mélanger avec d'autres substances comme les fluides antigels ou de transmission. Tenir l'huile usagée loin des sources de chaleur et de la portée des enfants.



- 1 S800 ENC
- 2 Support pour installation
- 3 Clé
- 4 Fixations des « positive stop »
- 5 Manuel d'instructions



3. S800 ENC

3.1 UTILISATION PRÉVUE

Les actionneurs enterrés FAAC série S800 ENC sont conçus pour actionner les portails battants à mouvement horizontal à usage résidentiel/copropriété.

Un actionneur enterré doit être installé pour chaque vantail.

Les installations réalisées avec S800 ENC doivent être destinées au transit de véhicule.

Pour enlever le portail manuellement, respecter les instructions du § 8.3.



Toute autre utilisation non expressément indiquée est interdite et pourrait compromettre l'intégrité du produit et/ou représenter une source de danger.

3.2 LIMITES D'UTILISATION

Le vantail doit rentrer dans les limites de dimensions et poids indiquées dans les données techniques.

Respecter les limites de fréquence d'utilisation reportées dans les données techniques.

La présence de phénomènes environnementaux, même occasionnels (gel, neige, vent fort) pourraient compromettre le bon fonctionnement de l'automatisation, l'intégrité des composants, et devenir une source de danger potentielle (voir le § Utilisation en urgence).

Les limites d'utilisation en fonction du vent sont détaillées dans Limites d'utilisation de S800 ENC en fonction du vent.

En présence d'un portillon intégré dans le vantail du portail, le mouvement motorisé doit être empêché lorsque le portillon n'est pas fermé. S800 ENC n'est pas conçu comme système de protection contre l'intrusion.

S800 ENC doit être raccordé à une carte électronique FAAC pour le contrôle de moteurs à 230 V pour les portails battants, équipée de connexion BUS et gestion des ralentissements en fin de course.

La réalisation de l'automatisation exige l'installation des dispositifs de sécurité nécessaires, déterminés par l'installateur à l'aide d'une analyse correcte des risques sur le site d'installation.

3.3 UTILISATION INTERDITE

- Un emploi différent de l'utilisation prévue est interdit.
- Il est interdit d'installer l'automatisation en dehors des limites prescrites par les Données techniques et par les Exigences d'installation.
- Il est interdit d'installer l'automatisation sur les issues de secours.
- Il est interdit d'installer l'automatisation pour réaliser des portes de protection contre la fumée et/ou le feu (portes coupe-feu).
- Il est interdit d'installer l'automatisation dans des lieux à risque d'explosion et/ou d'incendie : la présence de gaz ou de fumées inflammables constitue un grave danger pour la sécurité (le produit n'est pas certifié conformément à la Directive 94/9/EC ATEX).
- Il est interdit d'alimenter l'installation avec des sources d'énergie différentes de celles prévues.
- Il est interdit d'intégrer les systèmes et/ou équipements commerciaux non prévus ou de les utiliser pour des usages non autorisés par les fabricants respectifs.
- Il est interdit d'utiliser et/ou d'installer des accessoires qui ne soient pas expressément approuvés par FAAC S.p.A.
- Il est interdit d'utiliser l'automatisation avant d'avoir effectué la mise en service.
- Il est interdit d'utiliser l'automatisation en présence de pannes/altérations qui pourraient compromettre la sécurité.
- Il est interdit d'utiliser l'automatisation avec les protections mobiles et/ou fixes altérées ou enlevées.
- Ne pas exposer l'actionneur aux jets d'eau directs de tout type et dimension.

- Ne pas exposer l'actionneur aux agents chimiques ou environnementaux agressifs.
- Ne pas utiliser l'automatisation lorsque la zone d'action n'est pas libre de personnes, animaux, objets.
- Ne pas traverser et/ou stationner dans la zone d'action de l'automatisation durant le mouvement.
- Ne pas s'opposer au mouvement de l'automatisation.
- Ne pas grimper ou s'accrocher au vantail ou se faire traîner.
- Empêcher les enfants de s'approcher ou de jouer à proximité de la zone d'action de l'automatisation.
- Empêcher l'utilisation des dispositifs de commande aux personnes non expressément autorisées et qualifiées.
- Empêcher l'utilisation des dispositifs de commande aux enfants ou aux personnes ayant des capacités physiques et mentales réduites, sauf s'ils sont surveillés par un adulte responsable de leur sécurité.



Durant la manutention manuelle, accompagner lentement le vantail sur toute la course, ne pas le lancer en course libre.

3.4 UTILISATION EN URGENCE

En présence de toute situation d'anomalie, urgence ou panne, couper l'alimentation électrique de l'automatisation. Si les conditions pour une manutention manuelle du vantail en toute sécurité subsistent, utiliser le FONCTIONNEMENT MANUEL ; sinon maintenir l'automatisation hors service jusqu'au rétablissement ou à la réparation.

En cas de panne, le rétablissement ou la réparation de l'automatisation doivent être effectués exclusivement par l'INSTALLATEUR/AGENT DE MAINTENANCE.

3.5 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Le produit est identifié par la plaque (voir 2).

FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale
Via Castel, 10 - 40089 Zola Predosa 40100/101
Italy

Made in
Designed in Italy

Cod.

Mod. S800 ENC

MM/YY PROG

..... V~ Hz W

.... Nm lpm IP

FAAC... OIL

..... MMYPROG

Code de vente

Désignation du produit

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Mois/Année de production + Numéro progressif dans le mois de production.

Exemple : 0115 0001

produit en Janvier 2015 S/N 1

3.6 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

L'actionnement hydraulique S800 ENC est disponible en différentes versions pour la possibilité d'ouverture du vantail à **100°** ou **180°** et pour le type de blocage du moteur **CBAC** ou **SBW**.

- **CBAC** (Avec Blocage en Ouverture et Fermeture) : lorsque le moteur n'est pas en action, la résistance à la manutention est élevée. Pour la manœuvre manuelle le dispositif de DÉVERROUILLAGE hydraulique est nécessaire. Pour la tenue des positions en ouverture/fermeture, les serrures électriques ne sont pas nécessaires.
- **SBW** (Sans Blocage Windy) approprié aux zones ventouses : lorsque le moteur n'est pas en action, la résistance à la manutention est basse (les limites d'utilisation en fonction du vent sont détaillées dans  1). Le dispositif de Déverrouillage Hydraulique est conseillé pour la manœuvre manuelle. Les serrures électriques sont nécessaires pour la tenue des positions en ouverture/fermeture.

Systeme de contrôle

- S800 ENC doit être raccordé à une carte électronique FAAC pour le contrôle de moteurs à 230V pour les portails battants, équipée de connexion BUS et gestion des ralentissements en fin de course.

Équipements de série (sur toutes les versions)

- Codeur absolu magnétique BUS pour la détection des positions de ralentissement et de fin de course et pour la reconnaissance d'obstacles à la manutention (fonction électronique anti-écrasement).
- Vis de by-pass pour régler la force maximale d'écrasement en ouverture et en fermeture.
- Levier de déblocage de service : il permet le fonctionnement manuel dans les phases d'installation/entretien.
- Butées mécaniques intégrées en ouverture et fermeture (positive stop) : elles permettent de définir les points d'arrêt du vantail. Lorsque les « positive stop » sont utilisées, des butées mécaniques externes ne sont pas nécessaires. L'utilisation des « positive stop » comporte la réduction de la course maximale (réduction maximale : 30° en ouverture et 30° en fermeture). Les limites d'utilisation des « positive stop » en fonction de la longueur et du poids du vantail sont détaillées dans  2.

Composants FAAC nécessaires à l'installation :

- caisson portant
- kit joint cannelé

Équipements FAAC en option :

- dispositif de déverrouillage hydraulique avec clé chiffrée, accessible aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du portail (nécessaire sur les versions CBAC)
- serrure avec clé personnalisée pour le déverrouillage hydraulique

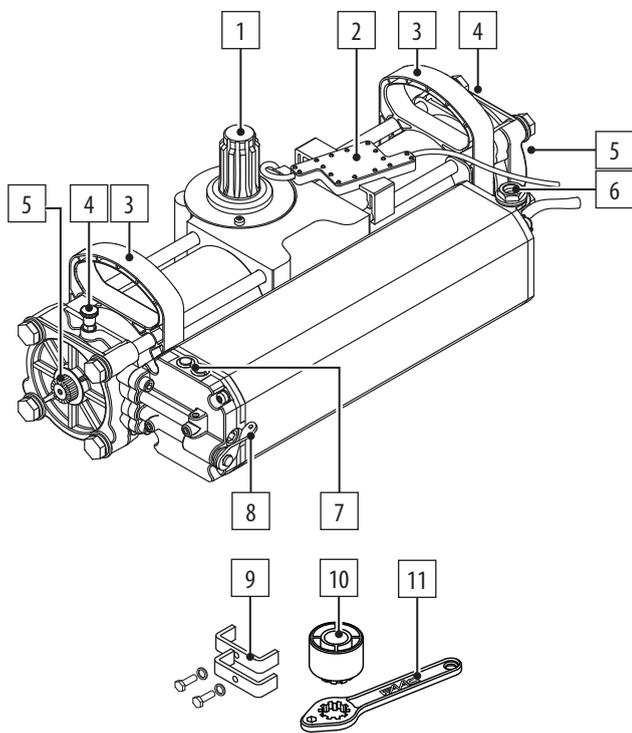
5 Données techniques

Modèle	S800 ENC	S800 ENC	S800 ENC	S800 ENC
Version	100° CBAC 230V	180° CBAC 230V	100° SBW 230V	180° SBW 230V
Tension d'alimentation de réseau	230 V~ 50 Hz			
Moteur électrique	Asynchrone monophasé	Asynchrone monophasé	Asynchrone monophasé	Asynchrone monophasé
Condensateur de démarrage	8 µF	8 µF	8 µF	8 µF
Protection thermique	120 °C	120 °C	120 °C	120 °C
Puissance max.	280 W	280 W	280 W	280 W
Couple max.	550 Nm	550 Nm	550 Nm	550 Nm
Largeur max. vantail	2 m	2 m	4 m	4 m
Poids max. vantail	800 kg	800 kg	800 kg	800 kg
Vitesse angulaire max.	7,8°/s	7,8°/s	7,8°/s	7,8°/s
Angle max. d'ouverture vantail	113°	187°	113°	187°
Température ambiante de service	-20 °C +55 °C			
Type d'utilisation	Résidentiel-Copropriété	Résidentiel-Copropriété	Résidentiel-Copropriété	Résidentiel-Copropriété
Temps d'utilisation continu (ROT)	133' à 23 °C			
Indice de protection	IP67	IP67	IP67	IP67
Type d'huile	FAAC HP OIL	FAAC HP OIL	FAAC HP OIL	FAAC HP OIL
Dimensions (L x P x H)	380 x 220 x 160 mm	450 x 220 x 160 mm	380 x 220 x 160 mm	450 x 220 x 160 mm
(Caisson portant)	(507 x 283 x 200 mm)			
Poids	16 kg	16,5 kg	16 kg	16,5 kg
(Caisson portant)	(18,3 kg)	(18,3 kg)	(18,3 kg)	(18,3 kg)

3.7 IDENTIFICATION DES COMPOSANTS

ACCESSOIRES D'INSTALLATION (FOURNITURE SÉPARÉE)

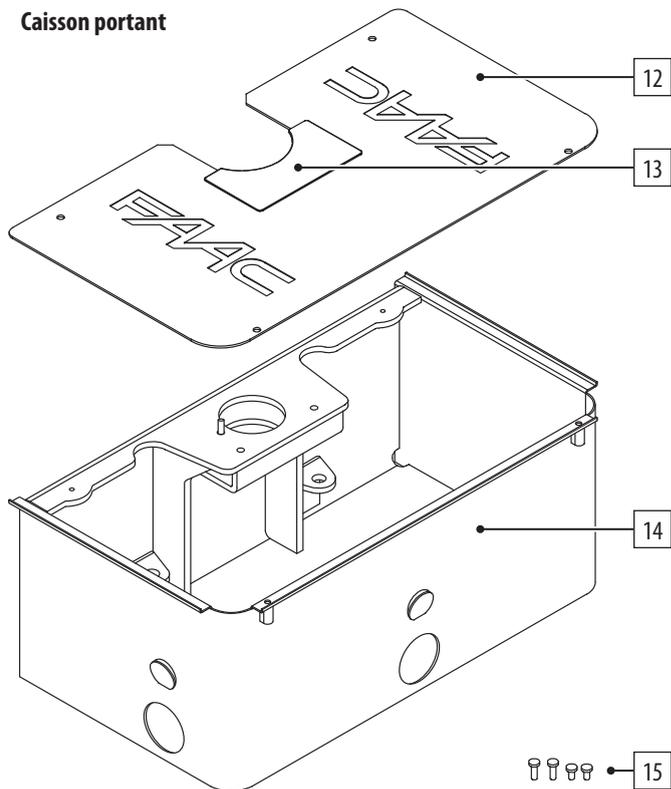
Actionnement hydraulique S800 ENC



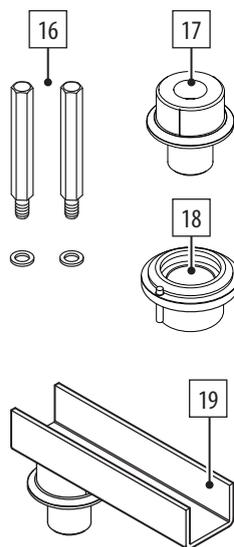
- 1 Pignon
- 2 Codeur absolu
- 3 Poignées de levage
- 4 Vis de purge
- 5 Vis de réglage des butées mécaniques de fin de course (positive stop)
- 6 Bouchon de complément d'huile
- 7 Vis de by-pass (réglage force)
- 8 Levier de déblocage de service
- 9 Fixations des « positive stop »
- 10 Support pour installation
- 11 Clé



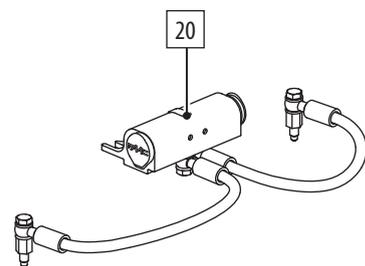
Caisson portant



Kit joint cannelé



Déverrouillage hydraulique (en option)



Caisson portant

- 12 Couvercle
- 13 Plaque amovible (non utilisée lorsque le déverrouillage hydraulique est installé)
- 14 Caisson portant
- 15 Vis de fixation du couvercle

Kit joint cannelé

- 16 Vis avec grower pour la fixation de l'actionneur
- 17 Joint cannelé
- 18 Douille

Kit joint cannelé avec étrier guide

- 16 Vis avec grower pour la fixation de l'actionneur
- 18 Douille
- 19 Étrier guide avec joint cannelé

Accessoires en option

- 20 Déverrouillage hydraulique (nécessaire sur les versions CBAC)



4. EXIGENCES D'INSTALLATION

4.1 EXIGENCES MÉCANIQUES

Les éléments de construction mécaniques doivent être conformes aux Normes EN 12604 et EN 12605.

Avant d'installer l'automatisation, la conformité des exigences mécaniques doit être garantie et les interventions nécessaires pour l'obtenir doivent être effectuées.

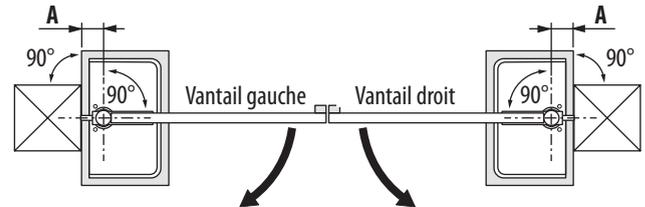
Les exigences mécaniques indispensables sont :

-  Terrain solide pour soutenir le poids de l'actionneur et du vantail.
- Sol plat et horizontal dans la zone de mouvement du vantail.
- Prédisposition d'un système de drainage de l'eau de pluie adéquat depuis le caisson portant.
- Vantail parfaitement vertical dans toutes les positions de la course avec un mouvement régulier et uniforme, sans frottements.
- Structure (colonnes, charnières, vantaux) solide, stable et sans dangers de détachement ou d'affaissement en considérant le poids du vantail, les forces développées par l'actionneur et l'action du vent. Effectuer si nécessaire le calcul structurel.
- Présence de dispositifs adéquats anti-chute pour le vantail.
- Absence de signes de corrosion ou de fissures sur la structure.
- Charnières en bon état, lubrifiées, sans jeux ni frottements.
- Présence de butées mécaniques externes en ouverture et fermeture pour limiter la course du vantail. Les butées doivent être bien dimensionnées et solidement fixées pour résister à l'impact du vantail. Les butées mécaniques externes ne sont pas obligatoires lorsque les « positive stop » sont utilisées. Les limites d'utilisation des « positive stop » en fonction de la longueur et du poids du vantail sont détaillées dans  **Limites d'utilisation des « positive stop »**.
- Les seuils et les saillies du sol doivent être bien modelés ou signalés pour exclure les risques de trébuchement ou de glissement.
- Présence d'une marge de sécurité entre les murs (ou autre élément fixe) et la partie la plus saillante du vantail ouvert, en mesure de protéger du risque d'écrasement/piégeage des personnes. Comme alternative, vérifier que la force en ouverture rentre dans les limites maximales autorisées par la norme en vigueur.
- Présence de marges de sécurité entre les parties fixes et les mobiles, en mesure de protéger du risque d'écrasement des mains. Comme alternative, appliquer des protections qui empêchent l'introduction des doigts.
- Présence d'une marge de sécurité entre le sol et le bord inférieur du vantail sur toute sa course, en mesure de protéger du risque d'entraînement des pieds. Comme alternative appliquer les protections qui empêchent l'introduction du pied.
- Absence de bords tranchants et parties saillantes, pour éviter le risque de coupure et d'accrochage. Comme alternative, éliminer ou bien protéger les bords tranchants et les parties saillantes.
- L'installation de S800 ENC nécessite la présence uniquement de la charnière supérieure du vantail car l'axe de rotation inférieur est fourni par le caisson portant. Si un portail déjà existant est automatisé, il faut le démonter et enlever la charnière inférieure avant d'installer l'actionneur.
- Pour la définition des espaces minimaux pour éviter l'écrasement des parties du corps, faire référence à la Norme EN 349.
- Pour la définition des distances de sécurité pour empêcher l'atteinte de zones dangereuses, faire référence à la Norme EN ISO 13857.

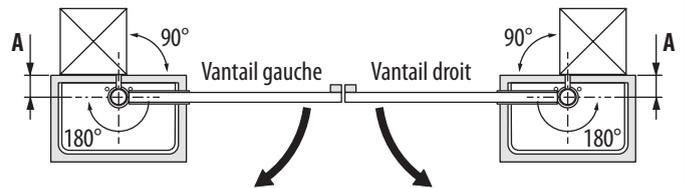
Les encombrements et le positionnement du caisson portant sont indiqués sur  5

POSITIONNEMENT DE L'ACTIONNEUR

Actionneur installé perpendiculaire au vantail fermé

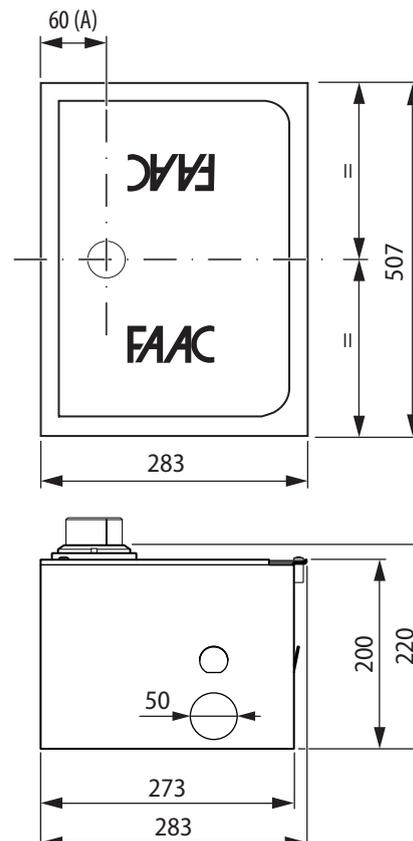


Actionneur installé parallèle au vantail fermé



Une distance **A** égale ou supérieure à 60 mm est nécessaire entre l'axe vertical de la charnière supérieure et le pilier.

DIMENSIONS D'ENCOMBREMENT



4.2 INSTALLATION ÉLECTRIQUE



Avant toute intervention, couper l'alimentation électrique du réseau. Si le sectionneur n'est pas visible, y appliquer un panneau « ATTENTION - Entretien en cours ».



L'installation électrique doit être conforme aux normes en vigueur dans le pays d'installation.

Utiliser des composants et des matériaux marqués CE conformes à la Directive Basse Tension 2006/95/EC et à la Directive EMC 2004/108.

Le réseau d'alimentation électrique de l'automatisation doit être pourvu d'un disjoncteur magnétothermique de 6 A unipolaire avec une distance d'ouverture des contacts égale ou supérieure à 3 mm, avec finalité de sectionnement conforme aux normes en vigueur.

Le réseau d'alimentation électrique de l'automatisation doit être pourvu d'un interrupteur différentiel avec un seuil de 0,03 A.

Les masses métalliques de la structure doivent être mises à la terre.

Vérifier que l'installation de mise à la terre soit réalisée conformément aux normes en vigueur dans le pays d'installation.

Les câbles électriques de l'installation de l'automatisation doivent être de dimension et classe d'isolation conformes aux normes en vigueur, posés dans des tubes rigides ou flexibles, externes ou souterrains.

Utiliser des tubes séparés pour les câbles à tension de réseau et pour les câbles de raccordement des dispositifs de commande/accessoires à 12-24 V.

Vérifier, en consultant le plan des câbles souterrains, qu'il n'y ait pas de câbles électriques à proximité d'excavations et perçages, pour éviter le risque d'électrocution.

Vérifier qu'il n'y ait pas de tuyauteries à proximité d'excavations et perçages.

La carte électronique doit être placée dans un boîtier qui garantisse

l'étanchéité IP minimum 44.

Le boîtier de la carte doit être placé dans une zone non dangereuse, accessible également avec le vantail ouvert, à 30 cm du sol minimum. Le boîtier de la carte doit être équipé de serrure ou autre dispositif pour empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les sorties des câbles doivent être orientées vers le bas. Les raccords des tubes au boîtier doivent empêcher l'entrée d'humidité, insectes et petits animaux.

Protéger les jonctions de rallonge du câble moteur et câble codeur, en utilisant des boîtiers de dérivation ayant un indice de protection IP 67 ou supérieur.

La longueur totale des câbles BUS ne doit pas dépasser 100 m.

Il est conseillé d'installer, en position visible, un clignotant de signalisation du mouvement du portail.

Les accessoires de commande doivent être placés dans des zones non dangereuses pour l'utilisateur et accessibles également avec le vantail ouvert. Il est conseillé de placer les accessoires de commande dans le champ visuel de l'automatisation. Ceci est obligatoire en cas de commande homme présent.

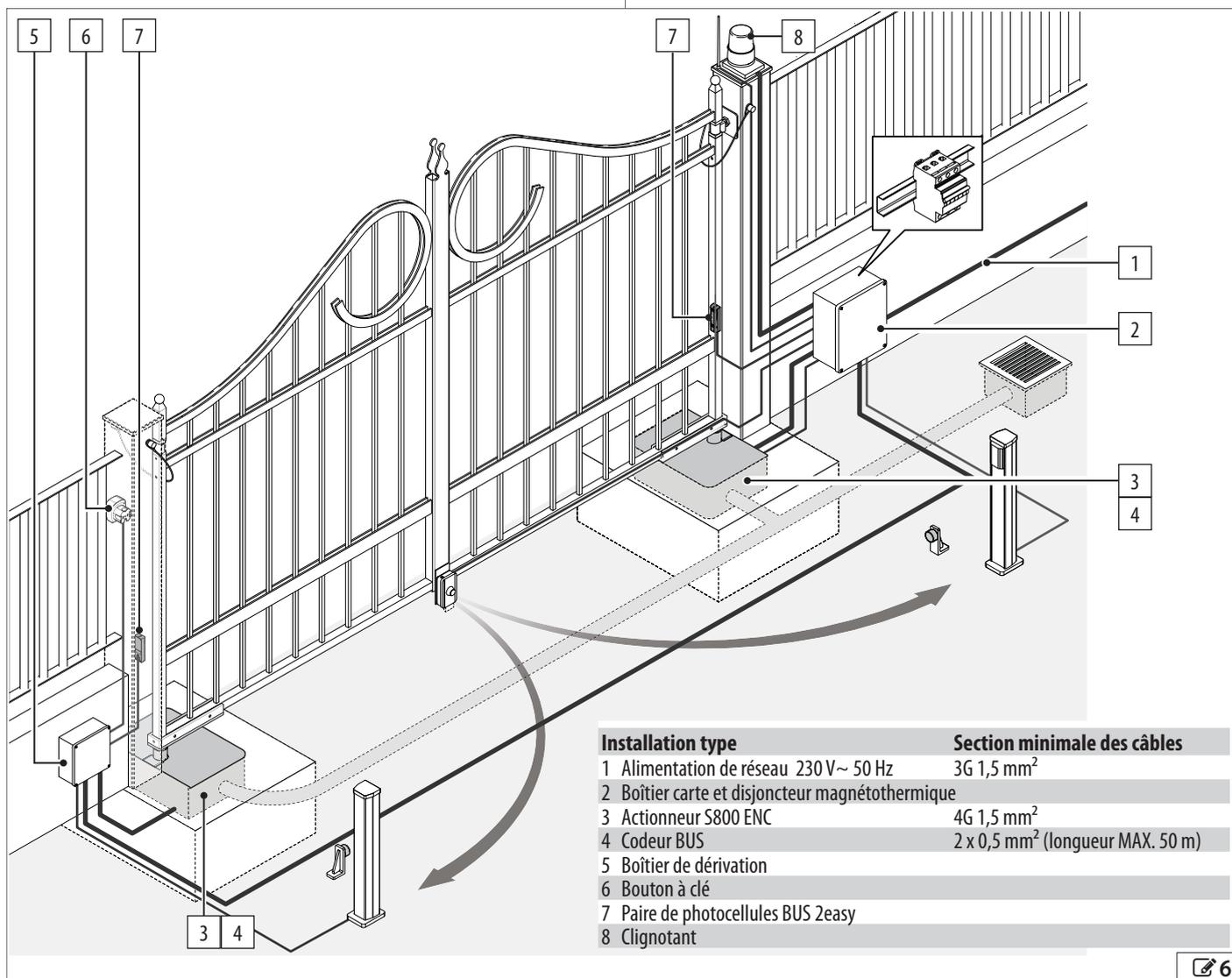
Si un bouton d'arrêt d'urgence est installé, il doit être conforme à la norme EN13850.

Respecter les hauteurs suivantes du sol :

- accessoires de commande = minimum 150 cm
- boutons d'urgence = maximum 120 cm

4.3 INSTALLATION TYPE

Voir dans  6 le schéma d'installation d'une installation type.



5. INSTALLATION



L'installation doit être effectuée conformément aux Normes EN 12453 et EN 12445.

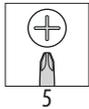
Délimiter le chantier de travail et empêcher l'accès/passage.

5.1 OUTILS NÉCESSAIRES

 6 Symboles : outils de travail (type et taille)



CLÉ HEXAGONALE de la taille indiquée (7, 8, 12)



TOURNEVIS CRUCIFORME de la taille indiquée (6, 8...)

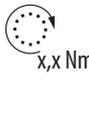


NIVEAU À BULLE



MACHINE À SOUDER

INSTRUMENT avec RÉGLAGE de COUPLE - si nécessaire pour la sécurité, un outil de réglage de couple et la valeur de COUPLE DE SERRAGE est indiqué. Ex. : CLÉ HEXAGONALE 6 réglée à 2,5 Nm



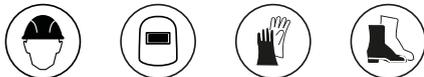
5.2 ENLEVER LE VANTAIL ET LA CHARNIÈRE INFÉRIEURE

Si l'on doit automatiser un portail déjà existant, avant d'installer l'actionneur il faut démonter le vantail et enlever la charnière inférieure.

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Fixer le vantail au dispositif de levage avec un câble ou une chaîne appropriée.

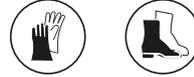
Après avoir démonté le vantail, le mettre au sol et le fixer avec un câble ou une chaîne pour éviter le basculement.

5.3 POSER LE CAISSON PORTANT

RISQUES

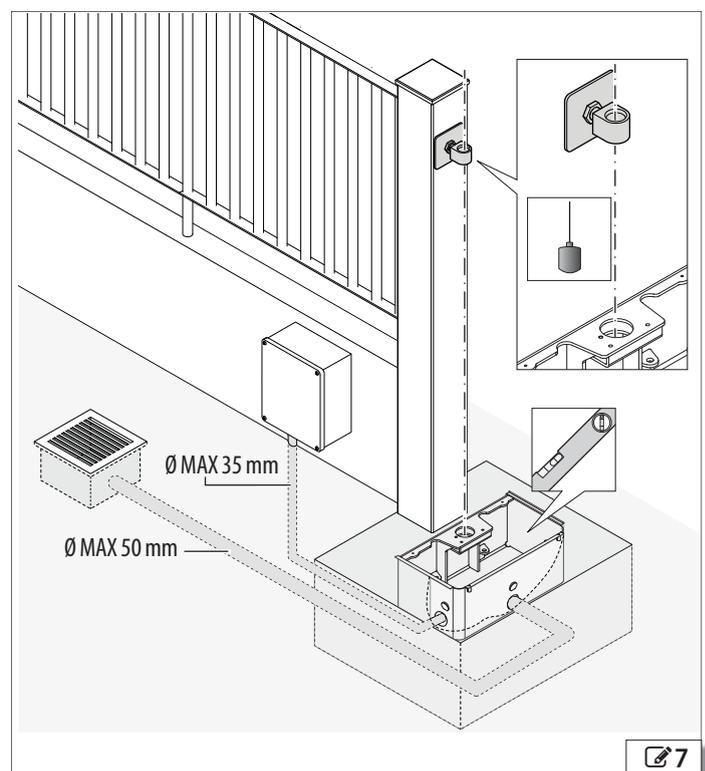


ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Le schéma  21 de  3 fournit, à titre purement indicatif, les caractéristiques de la fondation pour les vantaux aux poids et longueur maximum indiqués dans les Données techniques. L'installateur a la responsabilité d'évaluer les dimensions et les matériaux de la fondation en fonction des caractéristiques du terrain, du portail et de l'environnement d'installation. Effectuer si nécessaire le calcul structurel.

1. Effectuer l'excavation et prévoir des tubes séparés pour les câbles électriques et pour le drainage vers le déchargement ( 7).
2. Poser le caisson avec le trou aligné à l'axe vertical de la charnière supérieure ( 7).
3. Raccorder les tubes pour les câbles électriques et le drainage.
4. Contrôler l'horizontalité du caisson avec un niveau à bulle.
5. Cimenter le caisson et attendre la consolidation du ciment.



5.4 RÉALISER L'ÉTRIER GUIDE

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



L'étrier guide est un composant important pour la sécurité de l'installation, pour garantir la stabilité et le contrôle du vantail en mouvement. L'étrier guide sur catalogue FAAC est conçu pour des applications ayant un vantail aux poids et longueur maximum indiqués dans les Données techniques.

Si l'étrier guide n'est pas utilisé FAAC, l'installateur a la responsabilité de concevoir l'étrier approprié aux charges appliquées, en définissant les matériaux de construction, épaisseurs, dimensions et traitements superficiels anti-corrosion. Le jeu entre le vantail et l'étrier doit être de MAX. 2 mm.

Les soudures réalisées doivent être certifiées.

1. Réaliser l'étrier guide (☞ 8-1).
2. Placer le joint cannelé (☞ 8-2).



L'encoche sur le joint doit être centrée sur la ligne médiane de l'étrier et orientée comme sur la figure.

Lorsque l'étrier est placé sur le caisson, le joint doit être centré sur l'axe vertical de rotation du vantail (☞ 8-3).

3. Souder sur l'étrier guide toute la circonférence du joint (☞ 8-4).

5.5 INSTALLER LE VANTAIL

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



1. Monter la douille (☞ 9-1) dans le caisson portant, inséré dans la fiche de référence (☞ 9-2).
2. Monter l'étrier guide (☞ 9-3).
3. Monter le vantail sur l'étrier guide (☞ 10) et fixer le vantail à la charnière supérieure.

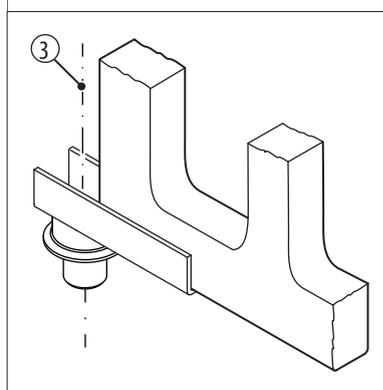
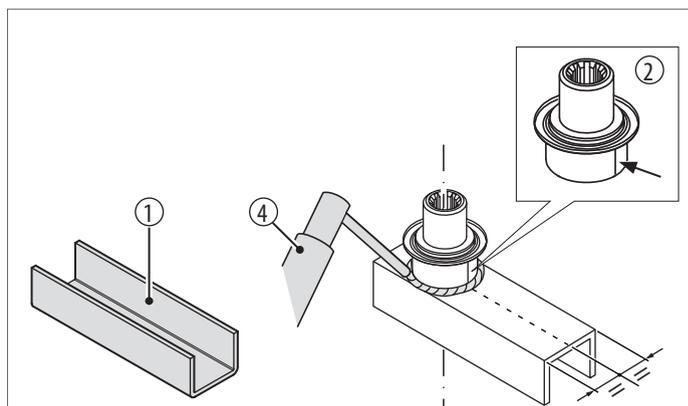


Le jeu entre le vantail et l'étrier doit être de MAX. 2 mm.
NE PAS souder l'étrier guide au vantail.

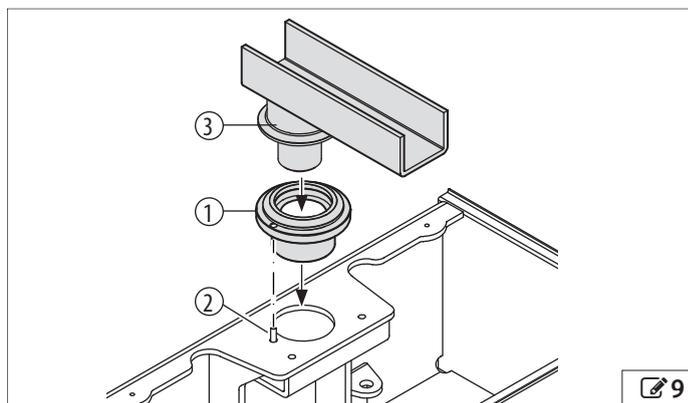
4. Vérifier :
 - le vantail en appui sur l'étrier et parfaitement horizontal (utiliser le niveau à bulle).
 - le mouvement régulier et sans frottements sur toute la course, jusqu'à la butée sur les arrêts externes en ouverture/fermeture si présents



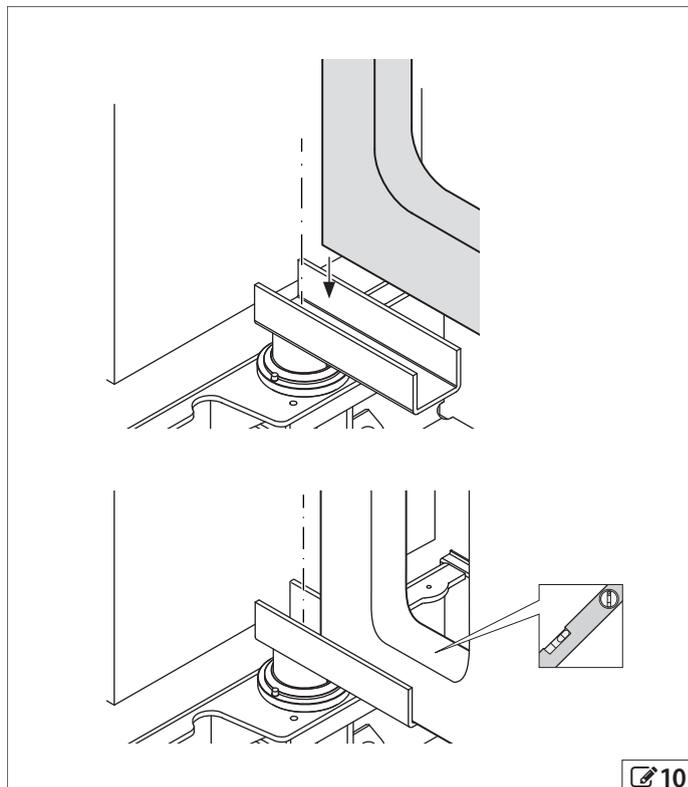
Durant la manutention manuelle, accompagner lentement le vantail sur toute la course, ne pas le lancer en course libre.



☞ 8



☞ 9



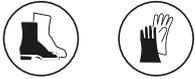
☞ 10

5.6 INSTALLER L'ACTIONNEUR

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



! Utiliser les poignées pour soulever l'actionneur.

1. Dévisser et enlever les deux bouchons des « positive stop » (☞ 11-1).

- L'actionneur est fourni avec les « positive stop » réglées pour la course maximale du vantail (vis serrées). Vérifier que les deux vis soient complètement serrées (☞ 11-2).

! Ne pas forcer le serrage des vis « positive stop ».

2. Monter une fixation sur chaque « positive stop » (☞ 11-3).

- Dans cette phase insérer la vis de la fixation sans la serrer. La vis de la fixation doit être serrée après avoir effectué le réglage des « positive stop » (§ paragraphe correspondant).
- Uniquement si les « positive stop » ne sont PAS utilisées, serrer la vis de la fixation dans cette phase.

3. Débloquer l'actionneur en tournant d'un tour le levier de service dans le sens antihoraire (☞ 12-1).

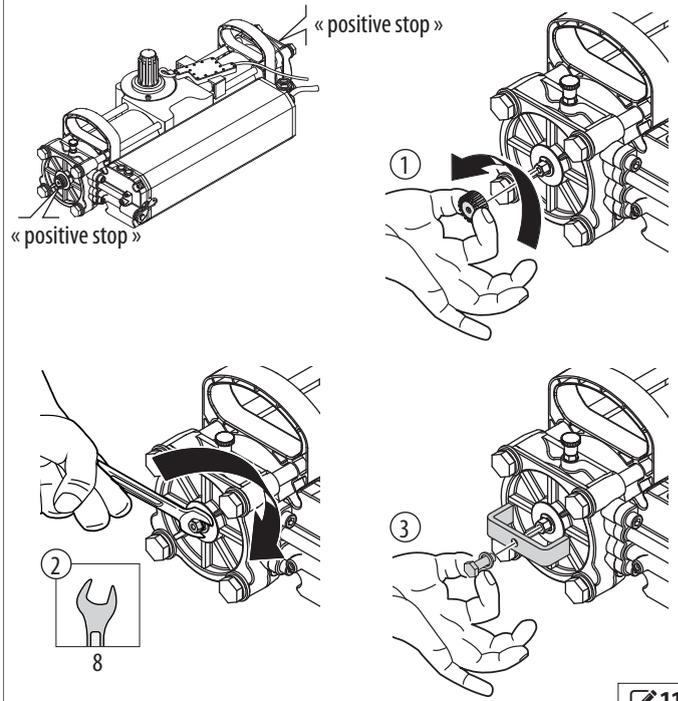
! Ne pas dévisser le levier de service plus d'un tour pour éviter la sortie d'huile.

4. Insérer la clé dans le pignon (☞ 12-2) et faire tourner ce dernier jusqu'à son arrêt, en direction de fermeture du vantail. Reculer ensuite, environ de l'angle « α » indiqué en fonction du type d'installation et de la version de l'actionneur (☞ 13 ou ☞ 14).

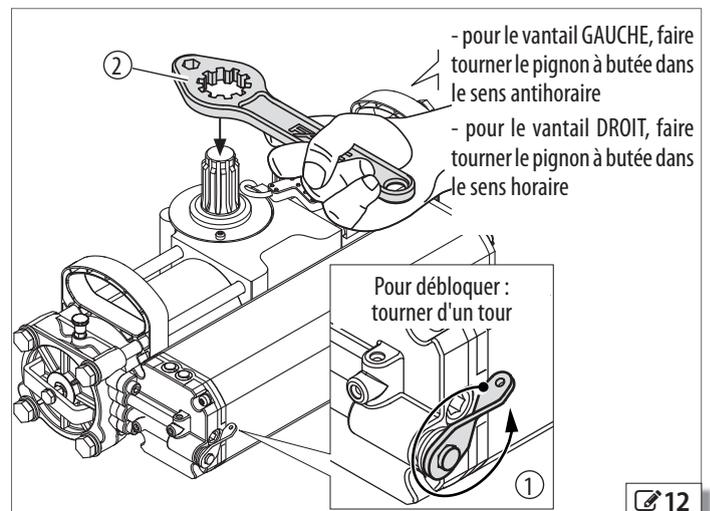
- Si le pignon est déjà en butée, effectuer uniquement le recul.

5. Il doit être alors possible d'insérer la clé dans le pignon en position parallèle au vantail fermé. Effectuer encore un ajustage minimum, si nécessaire.

Effectuer les phases ① ② ③ pour les deux « positive stop »

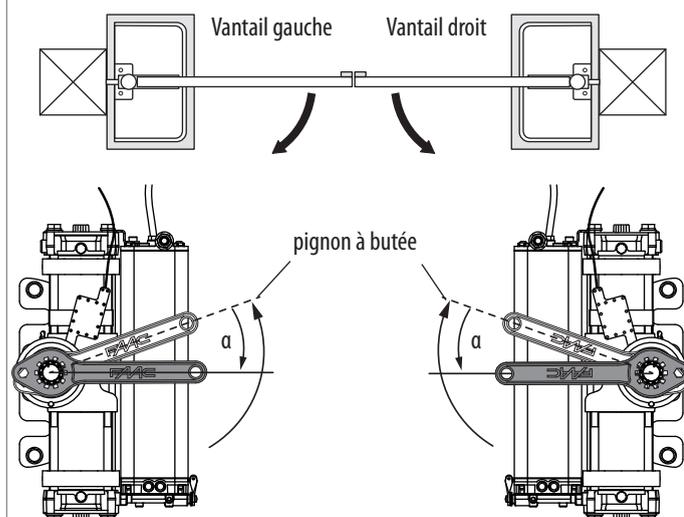


☞ 11



☞ 12

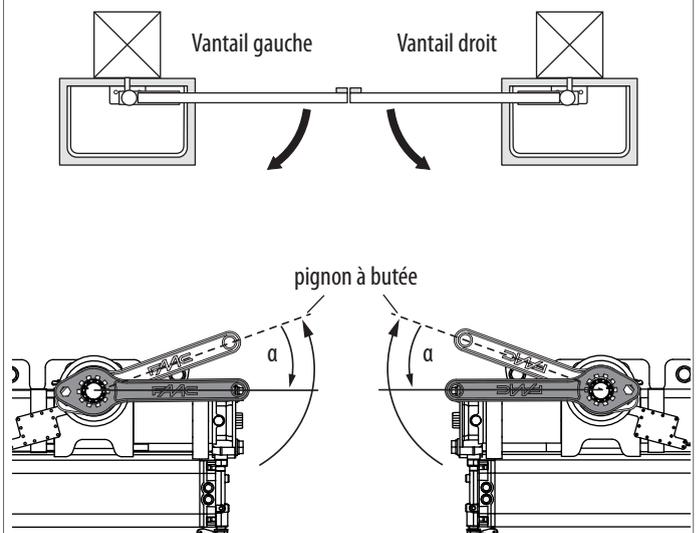
Installation de l'actionneur perpendiculaire au vantail fermé



S800 ENC versions 100° $\alpha \sim 3^\circ$
S800 ENC versions 180° $\alpha \sim 3^\circ$

☞ 14

Installation de l'actionneur parallèle au vantail fermé



S800 ENC versions 100° $\alpha \sim 20^\circ$
S800 ENC versions 180° $\alpha \sim 10^\circ$

☞ 13

6. Graisser le pignon (☞ 15-1).
7. Insérer l'actionneur dans le caisson.
 - Il est nécessaire d'incliner l'actionneur avec le pignon vers le bas (☞ 15-2), ensuite le reporter à la verticale et dans l'axe avec le joint cannelé (☞ 15-3). Si nécessaire, ouvrir temporairement le vantail pour faciliter l'opération.
 - Faire attention à ne pas endommager les câbles électriques.
8. Soulever l'actionneur et insérer le pignon dans le joint.

i Dans cette phase le vantail doit être fermé.

9. Placer au fond du caisson le support inséré dans la clé et s'appuyer sur l'actionneur (☞ 15-4).
10. Visser les tirants avec grover dans les 2 trous du caisson et en prise dans les trous de la plaque de l'actionneur pour soulever ce dernier (☞ 15-5).

i Procéder avec des vissages partiels, un tirant puis l'autre, jusqu'à la butée. Utiliser la clé dynamométrique pour réaliser le couple de serrage indiqué (☞ 15-6).

11. Ouvrir et fermer manuellement le vantail pour vérifier qu'il soit possible d'effectuer une ouverture et fermeture manuelle complète. Dans le cas contraire, s'assurer que toutes les étapes de l'installation aient été effectuées correctement. Au terme, enlever la clé avec support.

! Durant la manutention manuelle, accompagner lentement le vantail sur toute la course, ne pas le lancer en course libre.

5.7 RÉGLAGE DES « POSITIVE STOP »

En fermeture

1. Avec l'actionneur débloqué et le vantail fermé, desserrer la vis de la butée « positive stop » de fermeture (☞ 16-1 A ou B).
2. Arrêter le dévissage dès qu'une résistance est rencontrée.

En ouverture

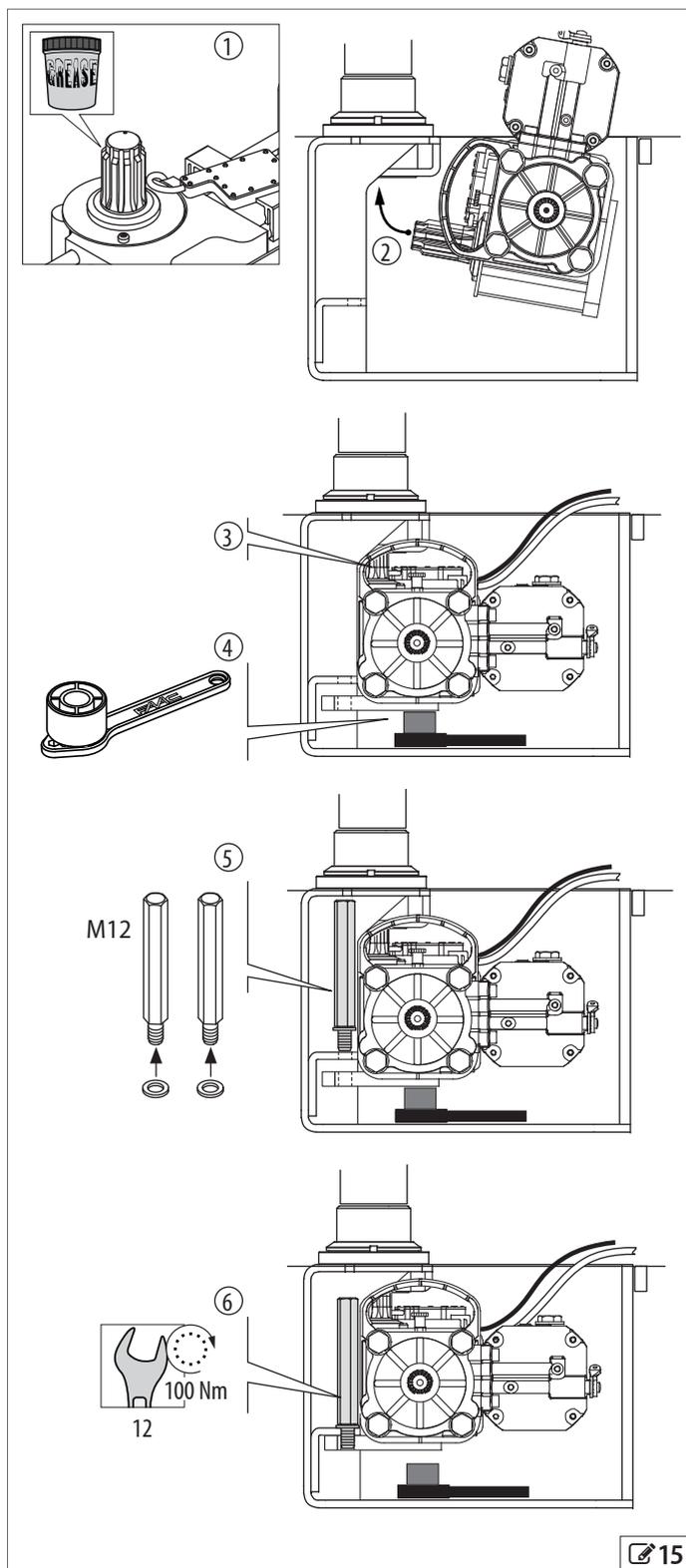
1. Avec l'actionneur débloqué et le vantail ouvert, desserrer la vis de la butée « positive stop » d'ouverture (☞ 16-1 A ou B).
2. Arrêter le dévissage dès qu'une résistance est rencontrée.

Vérification

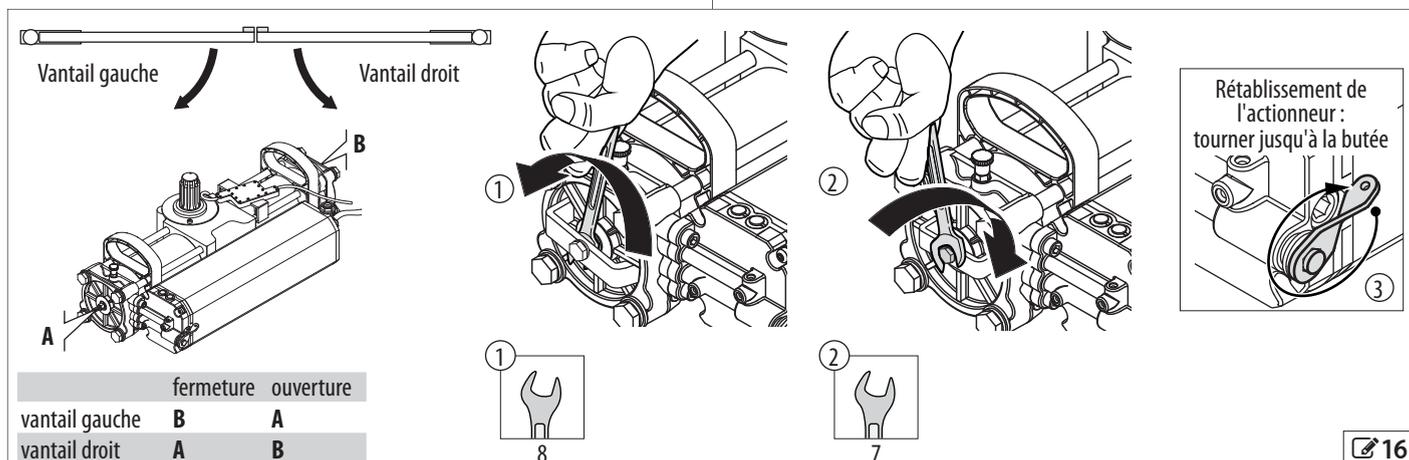
1. Manutentionner manuellement le vantail pour vérifier les positions d'arrêt. Si nécessaire, corriger les réglages.

! Accompagner lentement le vantail dans le mouvement pour éviter des chocs sur les « positive stop ».

2. Bloquer les « positive stop » en serrant les vis de fixation (☞ 16-2).
3. Rétablir l'actionneur en tournant le levier de service dans le sens horaire jusqu'à la butée (☞ 16-3).



☞ 15



☞ 16

6. DÉMARRAGE

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Avant d'effectuer les raccordements électriques, couper l'alimentation électrique de l'automatisation. Si le sectionneur n'est pas visible, y appliquer un panneau « ATTENTION - Entretien en cours ».

1. Effectuer les raccordements électriques en respectant les instructions de la carte électronique de contrôle et des accessoires installés.

Câble moteur électrique

jaune-vert	terre
bleu	neutre
marron	phase 1
noir	phase 2

2. Rétablir l'alimentation électrique de réseau.
3. Mettre en fonction la carte électronique en suivant les instructions spécifiques. Si le moteur tourne dans le sens contraire, couper la tension et échanger les fils des phases 1 et 2.

6.1 RÉGLAGE DE LA FORCE (BY-PASS)

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Régler les by-pass conformément à la réglementation en vigueur (EN 12445).

1. Enlever les bouchons de protection (☞ 17-1).
2. Pour régler la force en ouverture et en fermeture, actionner électriquement l'automatisation et agir sur la vis de by-pass correspondante à la manœuvre en cours (☞ 17 A ou B) :

vis A = elle règle la force du mouvement du vantail dans le sens horaire
vis B = elle règle la force du mouvement du vantail dans le sens antihoraire
visser pour augmenter la force +
desserrer pour diminuer la force -

3. Remettre les bouchons de protection (☞ 17-1).

FERMETURE DU CAISSON

Fermer le couvercle du caisson avec les vis fournies (☞ 18).

6.2 OPÉRATIONS FINALES

1. Vérifier que les forces générées par le vantail rentrent dans les limites autorisées par la réglementation. Utiliser un instrument de mesure de courbe d'impact conformément aux normes EN 12453 et EN 12445. Pour les pays hors UE, en l'absence d'une réglementation locale spécifique, la force doit être inférieure à 150 N statiques.
2. Vérifier que la force maximale de manutention manuelle du vantail soit inférieure à 220 N.

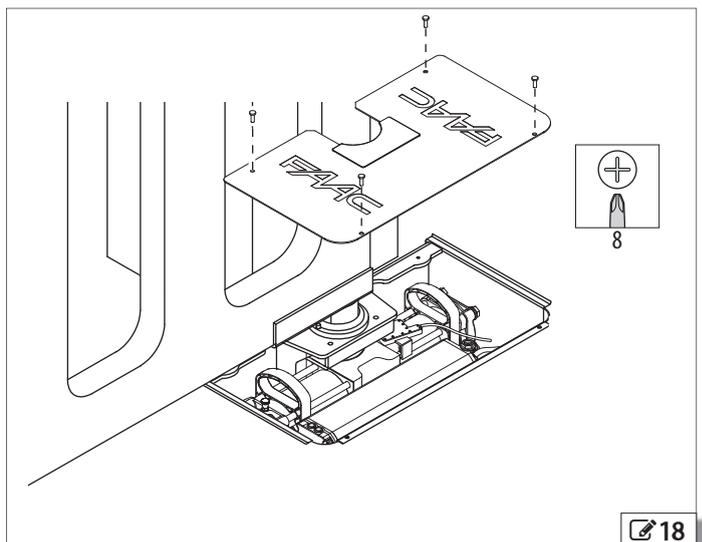
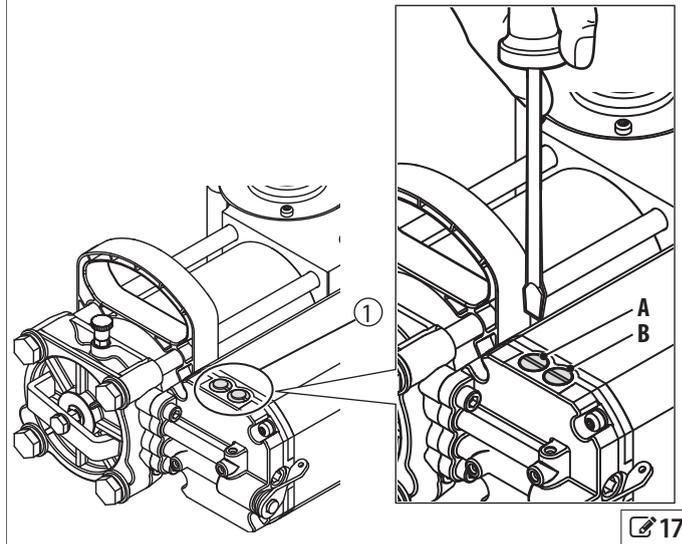
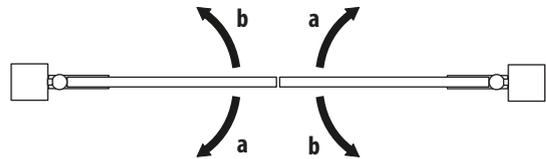
3. Mettre en évidence avec une signalisation adéquate les zones dans lesquelles subsistent les risques résiduels même avec l'adoption de toutes les mesures de protection.
4. Placer sur le portail, en position visible, le panneau « DANGER MANUTENTION AUTOMATIQUE ».
5. Placer le marquage CE sur le portail.
6. Remplir la Déclaration CE de conformité de la machine et le Registre de l'installation.
7. Remettre au propriétaire/gestionnaire de l'automatisation la Déclaration CE, le Registre de l'installation avec le plan d'entretien et les instructions d'utilisation de l'automatisation.

VIS

- A** elle règle la force du mouvement du vantail dans le sens horaire (a)
B elle règle la force du mouvement du vantail dans le sens antihoraire (b)

RÉGLAGE

- + visser pour augmenter la force
 - desserrer pour diminuer la force



7. ENTRETIEN

RISQUES



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



MATÉRIEL NÉCESSAIRE



⚡ Avant toute intervention d'entretien, couper l'alimentation électrique du réseau. Si le sectionneur n'est pas visible, y appliquer un panneau « ATTENTION - Entretien en cours ». Rétablir l'alimentation électrique au terme de l'entretien et après avoir remis de l'ordre dans la zone.

! L'entretien doit être effectué par l'installateur/agent de maintenance. Respecter toutes les instructions et recommandations pour la sécurité fournies dans ce manuel. Délimiter le chantier de travail et empêcher l'accès/passage. Ne pas abandonner le chantier sans surveillance. La zone de travail doit être laissée en ordre et doit être dégagée à la fin de l'entretien. Attendre que les composants sujets à la surchauffe aient refroidi avant de commencer les activités. N'effectuer aucune modification aux composants originaux. FAAC S.p.A. décline toute responsabilité pour les dommages qui dérivent de composants modifiés ou altérés.

i La garantie déchoit en cas d'altération frauduleuse des composants. Pour les remplacements, n'utiliser que des pièces de rechange d'origine FAAC.

7.1 ENTRETIEN ORDINAIRE

Le tableau **Entretien ordinaire** (16) énumère, à titre purement indicatif et à considérer comme lignes directrices non exhaustives, les opérations périodiques pour maintenir l'automatisation en conditions d'efficacité et de sécurité. L'installateur/fabricant de la machine a la responsabilité de définir le plan d'entretien de l'automatisation, en intégrant la liste ou en modifiant les intervalles d'entretien en fonction des caractéristiques de la machine.

7.2 PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT

7 Guide à la résolution des dysfonctionnements

CONDITION	RECHERCHE DE LA SOLUTION
Le portail n'effectue pas le SETUP	vérifier que l'actionneur ne soit pas débloqué
Le portail NE S'OUVRE PAS	vérifier la présence de l'alimentation électrique vérifier le raccordement du moteur et du codeur vérifier la présence de pannes/erreurs de l'actionneur ou du codeur
Le portail SE FERME au lieu de S'OUVRIR et vice versa	inverser les phases lors du raccordement du moteur et effectuer un SETUP
Le portail effectue des mouvements à vitesse très réduite	vérifier la force configurée vérifier les espaces de ralentissement configurés
Le portail ne se déplace que sur de courts segments	vérifier le raccordement du codeur vérifier la présence d'erreurs du codeur
Mouvements irréguliers (par à-coups)	vérifier la présence d'air dans le circuit hydraulique Purger
Automatisation très bruyante	présence d'air dans le circuit hydraulique. Purger vérifier la verticalité des vantaux

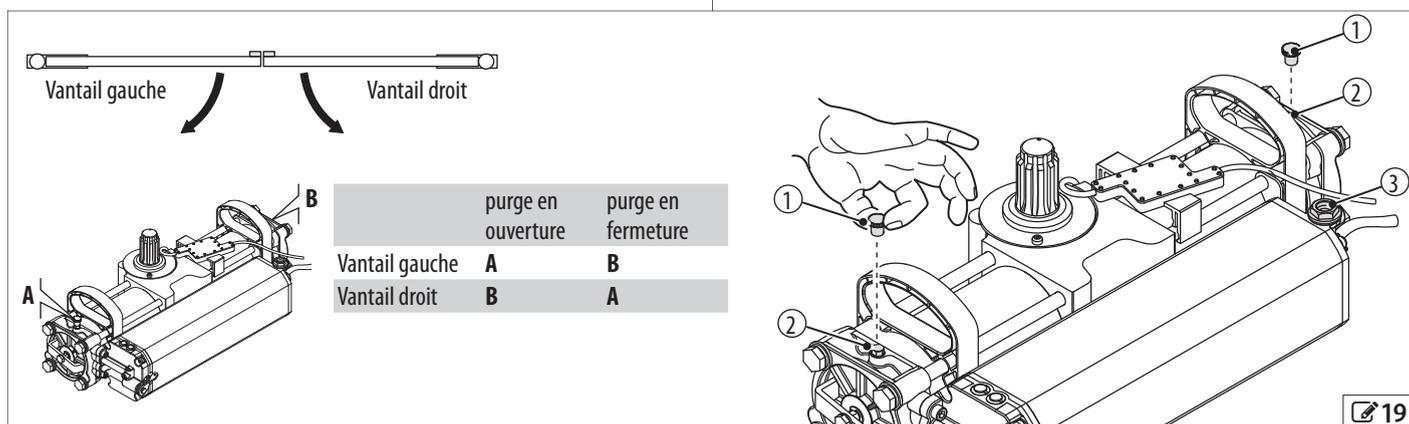
PURGE

1. Enlever les bouchons de protection (19-1).
 2. Commander l'ouverture du portail. Durant la course du vantail, desserrer la vis (19-2A ou B) : l'huile émulsionnée avec l'air sort.
 3. Serrer la vis avant que le vantail ne termine sa course.
 4. Commander la fermeture du portail. Durant la course du vantail, desserrer la vis (19-2A ou B) : l'huile émulsionnée avec l'air sort.
 5. Serrer la vis avant que le vantail ne termine sa course.
- Répéter la procédure jusqu'à ce que l'huile non émulsionnée sorte.
6. Remettre les bouchons de protection (19-1).

RÉTABLISSEMENT DU NIVEAU DE L'HUILE

1. Enlever le bouchon (19-3). Contrôler le niveau de l'huile : il doit se trouver à peine sous le bouchon.
2. Remplir si nécessaire. Remettre le bouchon.

! Utiliser exclusivement l'huile FAAC.
Après avoir effectué un rétablissement du niveau d'huile, il faut purger.



8 Entretien ordinaire

Si les vérifications listées ci-dessous relèvent des conditions différentes de ce qui est prévu, il faut procéder au rétablissement.

Opérations Fréquence

Structures

Vérifier la structure à laquelle est fixé le portail, la plinthe et les parties du bâtiment/clôture adjacentes à l'automatisation : absence de dommages, fissures, fractures, affaissements. 12

Vérifier la zone de manutention du portail : absence d'obstacles, absence d'objets/dépôts qui réduisent les marges de sécurité. 12

Vérifier l'absence de points d'accrochage ou de pointes dangereuses. 12

Portail

Vérifier le portail et ses fixations : intégrité, absence de déformations, rouille, etc. 12

Vérifier le serrage correct des vis et boulons. 12

Vérifier la coaxialité entre la charnière supérieure du vantail et l'axe de rotation inférieur fourni par le caisson portant. 12

Vérifier les gonds et les roulements : intégrité, positionnement correct dans le logement et fixation, absence de déformations, rouille, etc. 12

Si nécessaire, lubrifier les gonds et/ou roulements. 12

Vérifier les butées mécaniques : fixation et solidité. La vérification doit être effectuée sur les deux côtés, en simulant les éventuels coups qu'elles pourraient subir pendant l'utilisation. 12

Vérifier l'étrier guide du vantail : intégrité, absence de déformations et rouille, fixation correcte, etc. 12

Vérifier l'absence d'usure/affaissements pouvant compromettre la condition que tout le poids du vantail pèse sur l'axe de rotation inférieur. 12

Vérifier le dispositif anti-chute : fixation et intégrité. 12

Nettoyage général de la zone de manœuvre du portail. 12

Actionneur

Vérifier l'intégrité et la fixation correcte. 12

Vérifier la solidité des raccordements de l'actionneur au vantail, pour éviter qu'en cas de rupture, des mouvements incontrôlés du vantail ne puissent se produire. 12

Vérifier la soudure du joint sur l'étrier guide. 12

Vérifier la réversibilité ou l'irréversibilité. 12

Vérifier l'absence de fuites d'huile. 12

Rétablir le niveau d'huile, si nécessaire. Utiliser exclusivement l'huile FAAC. 12

Effectuer la purge de l'huile, si nécessaire. 12

Effectuer le nettoyage de l'actionneur et du caisson portant. 12

Vérifier l'efficacité du drainage. 12

Vérifier l'intégrité des câbles de l'actionneur, des serre-câbles et des boîtiers de dérivation. 12

Appareils électroniques

Vérifier l'intégrité du boîtier de la carte électronique. 12

Vérifier l'intégrité des câbles d'alimentation et le raccordement des serre-câbles. 12

Vérifier l'intégrité des connecteurs et des câblages. 12

Vérifier l'absence de traces de surchauffe, brûlures, etc. sur les composants électroniques. 12

Vérifier l'intégrité et le bon fonctionnement des fins de course, si utilisés. 12

Vérifier l'intégrité des raccordements à la terre. 12

Vérifier le bon fonctionnement de du disjoncteur magnétothermique et de l'interrupteur différentiel. 12

Dispositifs de commande

Vérifier l'intégrité et le bon fonctionnement des dispositifs installés et des radiocommandes. 12

Bords sensibles

Vérifier : intégrité, fixation et fonctionnement correct. 6

Bords déformables

Vérifier : intégrité et fixation. 12

Photocellules

Vérifier : intégrité, fixation et fonctionnement correct. 6

Vérifier les colonnes : intégrité, fixation, absence de déformations, etc. 6

Clignotant

Vérifier : intégrité, fixation et fonctionnement correct. 12

Serrures électriques

Vérifier : intégrité, fixation et fonctionnement correct. 12

Nettoyer les logements d'embrayage. 12

Contrôle des accès

Vérifier l'ouverture correcte du portail uniquement avec la reconnaissance de l'utilisateur autorisé. 12

Automatisation complète

Vérifier le bon fonctionnement de l'automatisation, selon la logique configurée, en utilisant les divers dispositifs de commande. 12

Vérifier le mouvement correct du portail, coulissant et régulier, sans bruit anormal. 12

Vérifier la bonne vitesse en ouverture et fermeture et le respect des ralentissements prévus. 12

Vérifier le bon fonctionnement du déblocage manuel : lorsque le déblocage est actionné, il doit être possible de déplacer le portail uniquement manuellement. 6

Vérifier la présence des bouchons des serrures. 6

Vérifier que la force maximum de manutention manuelle du vantail soit inférieure à 220 N. 6

Vérifier le bon fonctionnement des barres de sécurité à la détection d'un obstacle. 6

Vérifier le bon fonctionnement du codeur à la détection d'un obstacle. 6

Vérifier le bon fonctionnement de chaque paire de photocellules. 6

Vérifier l'absence d'interférences optique/lumineuse entre les paires de photocellules. 6

Vérification de la courbe de limitation des forces (normes EN 12453 et EN 12445). Pour les pays hors UE, en l'absence d'une réglementation locale spécifique, la force doit être inférieure à 150 N statiques. 6

Vérifier la présence, l'intégrité et la lisibilité de toutes les signalisations nécessaires : risques résiduels, usage exclusif, etc. 12

Vérifier la présence, l'intégrité et la lisibilité du marquage CE du portail et du panneau de signalisation de DANGER MANUTENTION AUTOMATIQUE. 12

8. INSTRUCTIONS D'UTILISATION

L'installateur/fabricant de la machine a la responsabilité de rédiger les instructions d'utilisation de l'automatisation, dans le respect de la Directive Machines, en incluant toutes les informations et mises en garde nécessaires en fonction des caractéristiques de l'automatisation. Les lignes directrices ci-dessous, à titre purement indicatif et à considérer non exhaustives, aident l'installateur à rédiger les instructions d'utilisation.



L'installateur doit remettre au propriétaire/gestionnaire de l'automatisation la Déclaration CE, le Registre de l'installation avec le plan d'entretien et les instructions d'utilisation de l'automatisation.

L'installateur doit informer le propriétaire/gestionnaire de la présence éventuelle de risques résiduels, de l'usage prévu et des manières de ne pas utiliser la machine.

Le propriétaire est responsable de la gestion de l'automatisation et doit :

- respecter toutes les Instructions d'utilisation reçues par l'installateur/agent de maintenance et les Consignes de sécurité
- conserver les instructions d'utilisation
- faire exécuter le plan d'entretien
- conserver le Registre de l'installation qui doit être rempli par l'agent de maintenance à la fin de chaque entretien

8.1 CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les installations réalisées avec les actionneurs enterrés FAAC série S800 ENC sont destinées au transit de véhicules.

L'utilisateur doit être en bonnes conditions physiques et mentales, il doit être conscient et responsable des dangers qui peuvent être générés en utilisant le produit.



- Ne pas traverser et/ou stationner dans la zone d'action de l'automatisation durant le mouvement.
- Ne pas utiliser l'automatisation lorsque la zone d'action n'est pas libre de personnes, animaux, objets.
- Empêcher les enfants de s'approcher ou de jouer à proximité de la zone d'action de l'automatisation.
- Ne pas s'opposer au mouvement de l'automatisation.
- Ne pas grimper ou s'accrocher au vantail ou se faire traîner.
- Empêcher l'utilisation des dispositifs de commande aux personnes non expressément autorisées et qualifiées.
- Empêcher l'utilisation des dispositifs de commande aux enfants ou aux personnes ayant des capacités physiques et mentales réduites, sauf s'ils sont surveillés par un adulte responsable de leur sécurité.
- Ne pas utiliser l'automatisation avec les protections mobiles et/ou fixes altérées ou enlevées.
- Ne pas utiliser l'automatisation en présence de pannes/altérations qui pourraient compromettre la sécurité.
- Ne pas exposer l'automatisation aux agents chimiques ou environnementaux agressifs ; ne pas exposer l'actionneur aux jets d'eau directs de tout type et dimension.
- Ne pas exposer l'automatisation aux gaz ou fumées inflammables.
- N'effectuer aucune intervention sur les composants de l'automatisation.

8.2 UTILISATION EN URGENCE

La présence de phénomènes environnementaux, même occasionnels (gel, neige, vent fort) pourraient compromettre le bon fonctionnement de l'automatisation, l'intégrité des composants, et devenir une source de danger potentielle.

En présence de toute situation d'anomalie, urgence ou panne, couper l'alimentation électrique de l'automatisation. Si les conditions pour une manutention manuelle du vantail en toute sécurité subsistent, utiliser le FONCTIONNEMENT MANUEL ; sinon maintenir l'automatisation hors service jusqu'au rétablissement ou à la réparation.

En cas de panne, le rétablissement ou la réparation de l'automatisation doivent être effectués exclusivement par l'INSTALLATEUR/AGENT DE MAINTENANCE.

8.3 FONCTIONNEMENT MANUEL



Avant d'effectuer la manœuvre de déblocage couper l'alimentation électrique de l'automatisation.

Durant la manutention manuelle, accompagner lentement le vantail sur toute la course. Ne pas lancer le vantail en course libre.

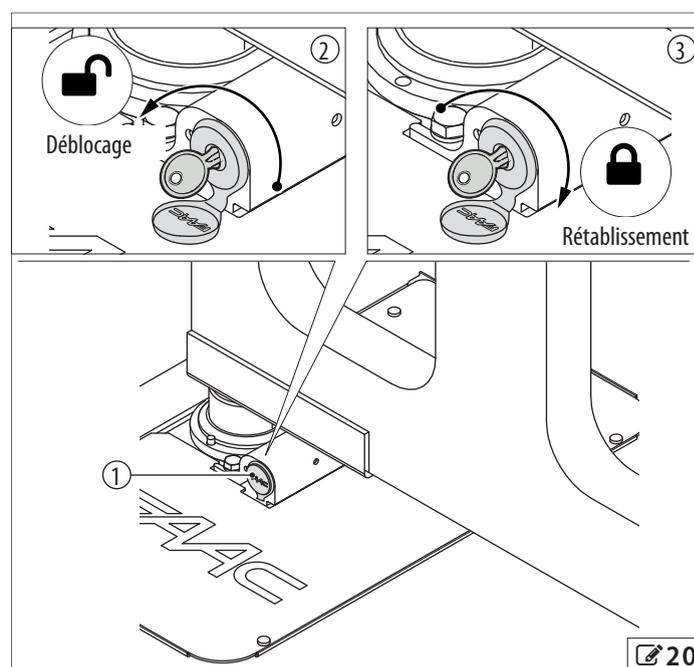
Ne pas laisser le portail débloqué : après avoir effectué la manutention manuelle, effectuer le rétablissement du fonctionnement automatique.

MANŒUVRE DE DÉBLOCAGE

1. Ouvrir le bouchon de la serrure (☞ 20-1).
2. Insérer la clé et la tourner d'un tour dans le sens antihoraire jusqu'à son arrêt (☞ 20-2), puis effectuer la manutention manuelle.

RÉTABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE

1. Tourner la clé d'un tour dans le sens horaire jusqu'à son arrêt (☞ 20-3).
2. Vérifier que la manutention manuelle soit bloquée, extraire ensuite la clé et fermer le bouchon (☞ 20-1).



1 Limites d'utilisation de S800 ENC en fonction du vent

Le tableau indique le vent maximum autorisé pour S800 ENC en fonction de la surface du vantail exposée au vent. Les vents supérieurs à ceux admissibles peuvent compromettre l'intégrité des composants de la transmission mécanique de S800 ENC. L'installateur a la responsabilité d'analyser l'impact du vent sur tous les éléments de la structure (colonnes, charnières, vantaux) afin de définir le vent maximum admissible pour l'automatisation.

Surface exposée (m²)	Longueur du vantail (m)												
	1	1,25	1,5	1,75	2	2,25	2,5	2,75	3	3,25	3,5	3,75	4
1	12												11
2			11			10							
3	10												
4													
5													
6	9												
7													
8													
9	8												
10													
11													
12													
13	7												
14		6											
15					5								
16							4						

Force et dénomination du vent (Échelle Beaufort)		Vitesse du vent (km/h)
0	Calme	≤ 1
1	Très légère brise	> 1...6
2	Légère brise	> 6...11
3	Petite brise	> 11...19
4	Jolie brise	> 19...29
5	Bonne brise	> 29...39
6	Vent frais	> 39...50
7	Grand frais	> 50...62
8	Coup de vent	> 62...75
9	Fort coup de vent	> 75...87
10	Tempête	> 87...102
11	Violente tempête	> 102...117
12	Ouragan	> 117

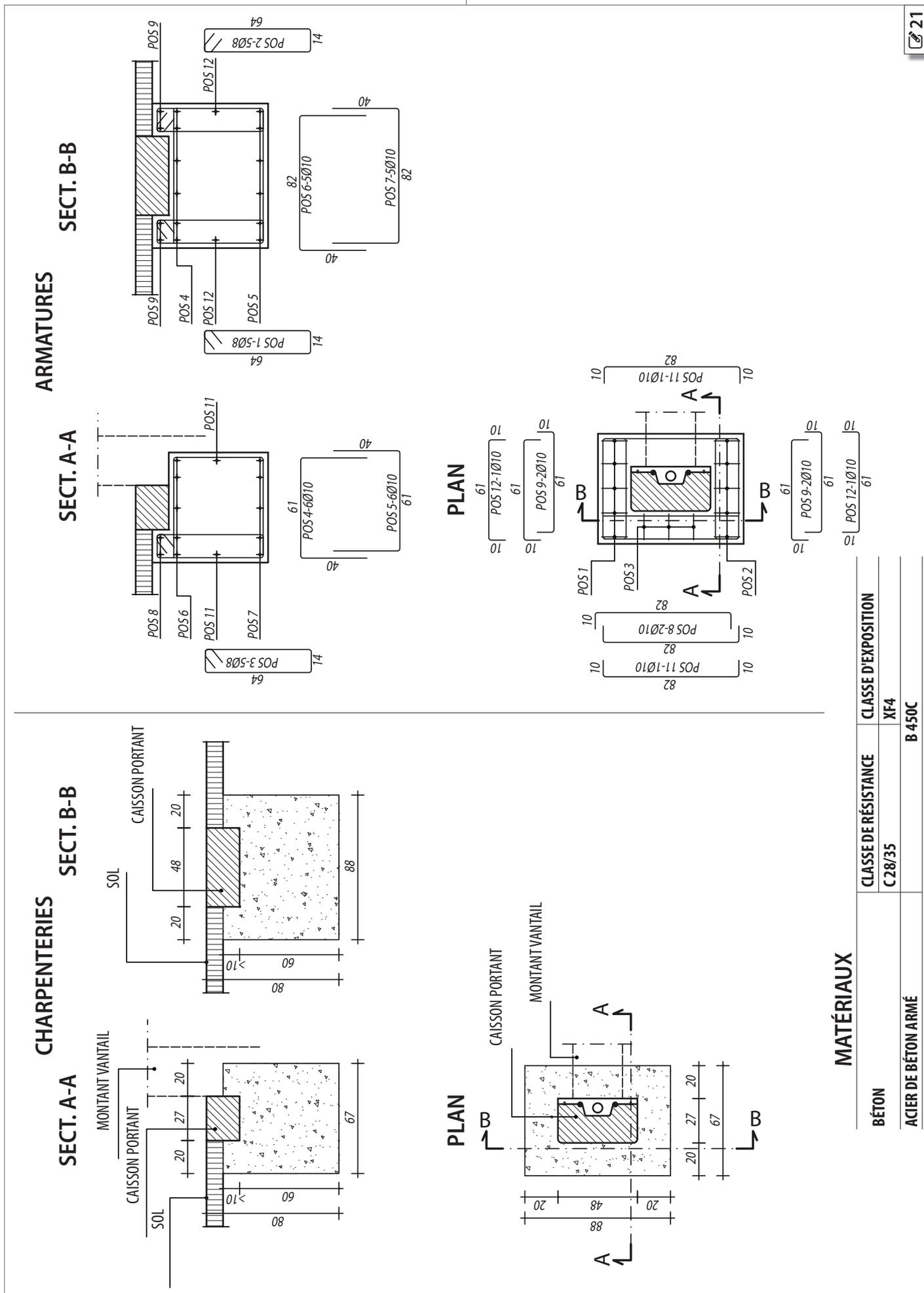
2 Limites d'utilisation des « positive stop »

Le tableau ci-dessous indique les limites d'utilisation des « positive stop » en fonction de la longueur et du poids du vantail. L'utilisation des « positive stop » est déconseillée en dehors des limites autorisées. S'il est inévitable d'utiliser les butées mécaniques intégrées hors des limites autorisées, il faut obtenir la vitesse minimale de butée sur les « positive stop », en configurant au-moins 30° de ralentissement.

Poids du vantail (kg)	Longueur du vantail (m)												
	1	1,25	1,5	1,75	2	2,25	2,5	2,75	3	3,25	3,5	3,75	4
50													
100													
150													
200													
250													
300													
350													
400													
450													
500													
550													
600													
650													
700													
750													
800													

- ✓ = Utilisation des « positive stop » AUTORISÉE
- ✗ = Utilisation des « positive stop » DÉCONSEILLÉE

3 Fondation pour vantaux aux poids et largeur MAX.



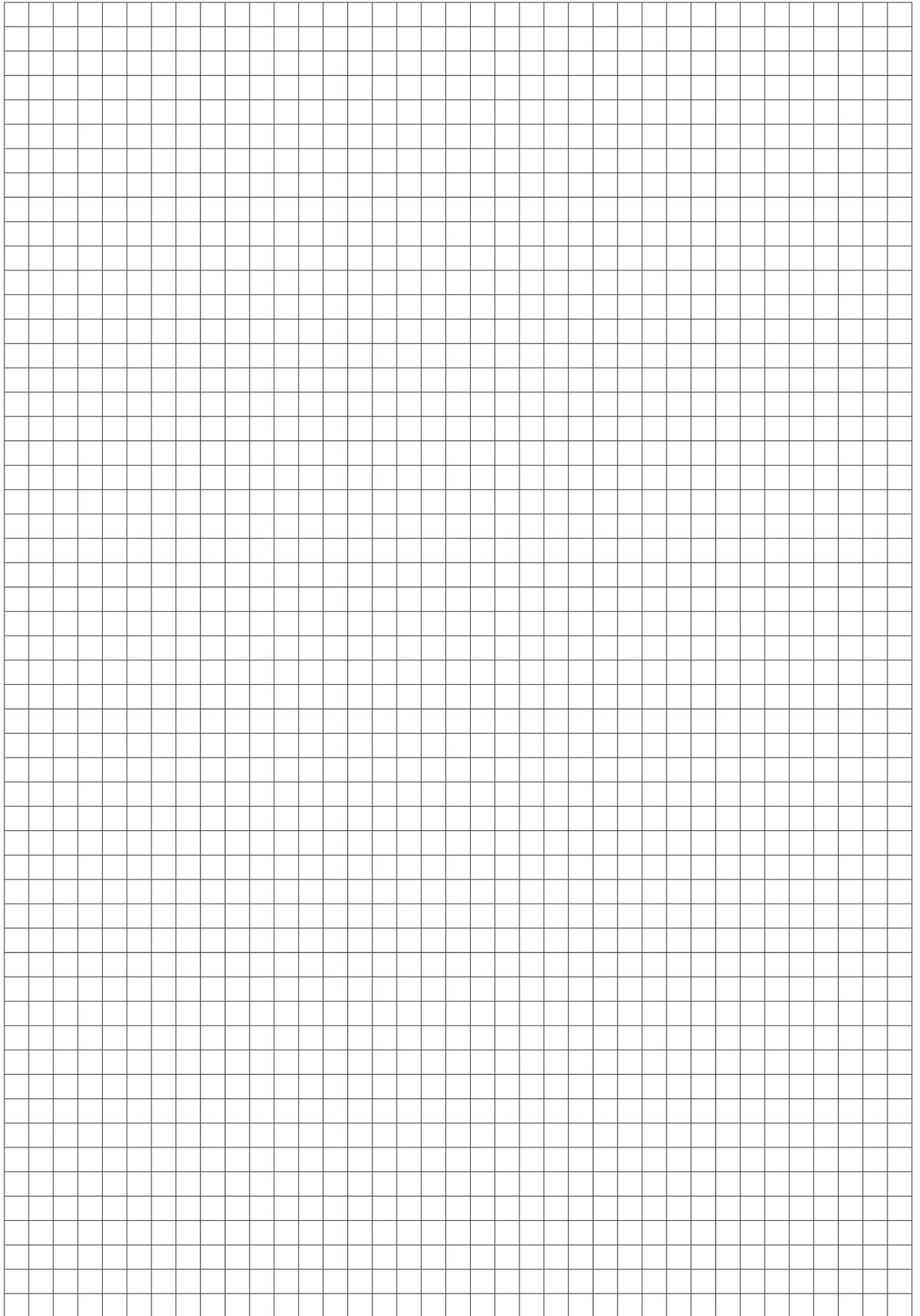
MATÉRIAUX

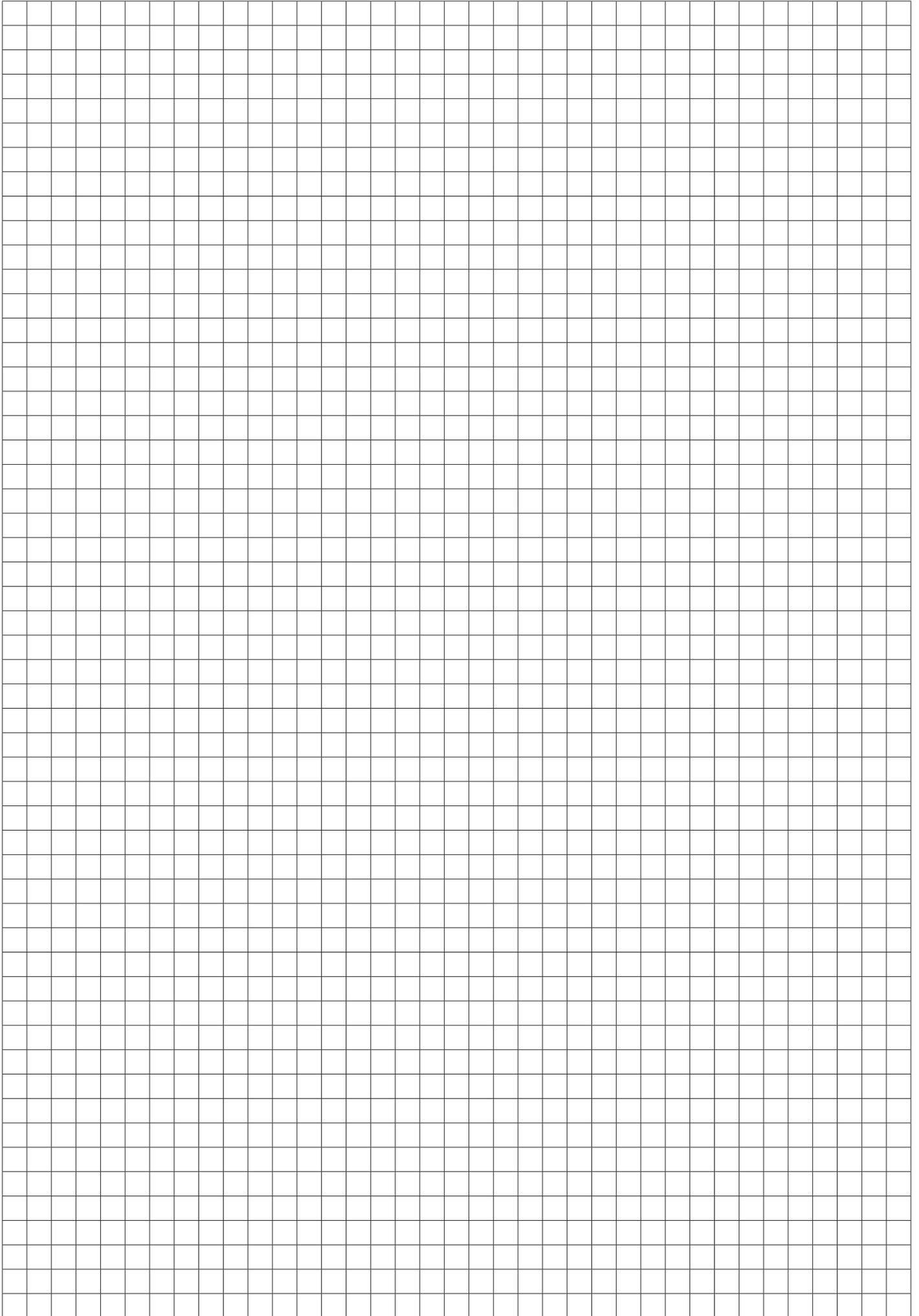
	CLASSE DE RÉSISTANCE	CLASSE D'EXPOSITION
BÉTON	C 28/35	XF4
ACIER DE BÉTON ARMÉ	B 450C	

21

Traduction de la notice originale

FRANÇAIS







FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale
Via Calari, 10 - 40069 Zola Predosa BOLOGNA - ITALY
Tel. +39 051 61724 - Fax +39 051 758518
www.faac.it - www.faacgroup.com